

6211-08-013

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JEAN PARÉ, président
 Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'EXPLOITATION DU GISEMENT
DE NICKEL DE DUMONT À LAUNAY
PAR ROYAL NICKEL CORPORATION**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 13 mai 2014 - 19 h
Hôtel des Eskers (Salles Olympia I et II)
201, avenue Authier
Amos

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 13 MAI 2014.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES REQUÊTES.....	8
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	12
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
Mme Clémentine Cornille.....	21
Mme Nancy Desaulniers.....	30
M. Raphaël Bondu	45
Mme Suzanne Adams.....	49
Mme Manon Luneau	56
Mme Nancy Desaulniers.....	59
MOT DE LA FIN	66

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. JEAN PARÉ, président :

5 Mesdames, messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet d'exploitation du gisement de nickel de Dumont à Launay* par Royal Nickel Corporation.

10 Je m'appelle Jean Paré et je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, selon, bien sûr, l'appellation du ministère à ce moment-là, et son titulaire était monsieur Yves-François Blanchet. Je serai secondé dans ma tâche par la commissaire Nathalie Drapeau.

15 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 3 avril 2014. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Pierre Baril :

20 « *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de tenir une audience publique concernant le Projet Dumont d'exploitation d'un gisement de nickel par Royal Nickel Corporation, et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.*

25 *Signé : Yves-François Blanchet. »*

30 Le mandat de notre commission est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet. Je rappelle donc qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision.

Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

35 De plus, la commission examinera le projet soumis dans une perspective de développement durable en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobent les aspects écologique, social et économique.

40 D'ailleurs, dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16)

principes de la Loi, en vue d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

45 Enfin, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires que donne la *Loi sur les commissions d'enquête*.

50 Ma collègue, madame Nathalie Drapeau, et moi-même nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. J'ajoute aussi que nous avons, au début de notre mandat comme commissaires, été assermentés devant un juge de la Cour supérieure.

55 La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi, nous ne tolérons aucune forme de manifestation, d'approbation ou désapprobation, de remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

60 Et je vous dirais, par expérience depuis 20 ans, que très généralement les participants sont bien à l'aise avec ces règles du jeu.

65 Le BAPE a effectivement établi des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Ces règles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil, à l'arrière de la salle. Ces règles portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve donc le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles. C'est ce qui nous permet de tenir des débats sereins et ça constitue la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

70 Alors, parallèlement aux travaux de cette commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À partir de ces deux analyses, celle du BAPE et celle du ministère, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec prendra une décision sur le projet.

75 Et si vous voulez avoir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale dans son ensemble, vous trouverez là aussi, à l'accueil, la documentation pertinente.

80

85 Le mandat de la commission d'enquête a débuté le 12 mai, hier, et durera au plus, quatre mois. Le rapport de notre commission et du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard le 11 septembre prochain. Et le ministre aura ensuite soixante (60) jours pour le rendre public.

90 Je vous parle maintenant du déroulement de cette première soirée. Je présenterai d'abord l'équipe du BAPE qui assistera la commission; le porte-parole du promoteur nommera ensuite les membres de l'équipe qui l'accompagne; et je présenterai ensuite les personnes-ressources que nous avons invitées à participer pour contribuer à répondre aux questions des participants.

95 Ensuite, les requérants, puisque toute audience commence par la requête de citoyens ou d'organismes, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Après quoi, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

100 Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur. À ce moment-là, un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Et au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

105 L'audience publique est divisée en deux parties. Donc, vous aurez compris que la première partie débute ce soir et que l'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet. Cette première partie se poursuivra demain après-midi à treize heures trente (13 h 30) ici même et vraisemblablement en soirée demain à dix-neuf heures (19 h), et jeudi si nécessaire.

110 Alors, elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions, d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Cela permet de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances.

115 Donc, cette première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants, mais bien les questions qu'ils désirent poser. Et nous entendrons vos opinions, vos commentaires, en deuxième partie de l'audience, quand nous reviendrons, c'est-à-dire le 10 juin prochain.

120 C'est à ce moment-là que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale à cette occasion-là ou déposer un mémoire doivent remplir et transmettre le formulaire d'avis d'intention qui est disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE. De toute façon, le secrétariat et le personnel du BAPE sont à votre disposition pour vous informer à ce sujet-là.

Je vous signale tout de même qu'il est important de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice, donc, du secrétariat de la commission, madame Renée Poliquin. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

125

De plus, pour nous permettre de faire une lecture appropriée et attentive de vos mémoires, vous devrez nous les faire parvenir quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le 6 juin à midi.

130

Et au moment de la présentation de votre mémoire, parce que nous vous inviterons à venir le présenter devant nous, nous échangerons avec vous pour bien comprendre votre point de vue.

135

Vous pouvez également choisir de déposer un mémoire à la commission d'enquête sans le présenter, ou de faire simplement une présentation verbale. Quoi qu'il en soit, il est important de faire connaître votre choix à la coordonnatrice au plus tard deux semaines avant la deuxième partie. Donc, le 27 mai au plus tard.

140

À la fin de l'audience publique, donc après la première partie et même après la deuxième, la commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter l'examen du projet. La commission pourra donc envoyer des questions au promoteur ou aux personnes-ressources et elle compte recevoir les réponses dans un délai de 24 à 48 heures. Et les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics.

145

En fait, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM à Montréal.

150

Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE ainsi que dans tous les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

155

Je vous signale également que toutes nos séances de cette première partie sont diffusées en mode audio et vidéo, en direct via le site Web du BAPE. La webdiffusion audio et vidéo des séances publiques, donc les webdiffusions demeurent disponibles en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

160

De plus, la commission accepte de recevoir des questions qui lui seront soumises via le site Web du BAPE. Et les personnes qui, à distance, voudraient soumettre des questions devront quand même prendre connaissance des règles de procédure qui s'y appliquent également. Alors, c'est disponible sur le site Web.

165 Enfin, vous avez noté la disposition de la salle. Donc, face à vous, la commission; à ma gauche, la table des analystes et aussi les tables des personnes-ressources; et à ma droite, la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions; à ma droite également, la table des représentants du promoteur; devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions; et à l'arrière de la salle, à l'accueil, la coordonnatrice et le responsable des communications.

170 Quand j'appellerai les personnes qui se sont inscrites, vous aurez droit à deux questions par intervention. Cette règle permet au plus grand nombre de participants de poser des questions, mais en même temps, vous pouvez vous réinscrire pour poser d'autres questions et revenir, donc, devant la commission.

175 Toutes les questions du public, comme les réponses du promoteur et des personnes-ressources, doivent m'être adressées et je dirigerai les questions aux personnes concernées.

Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Et ma collègue, madame Drapeau, peut également poser des questions, auquel cas les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

180 Je vous demanderai d'éviter les préambules à vos questions, à moins qu'ils soient indispensables à la compréhension de la question. En deux mots, posez votre question le plus clairement et le plus rapidement possible, ça nous donnera le temps d'aller chercher les réponses.

185 Et, bien sûr, ma collègue, madame Drapeau, et moi-même pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources, auprès des représentants du promoteur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée des questions qui ont été posées.

190 Les questions qui nécessiteraient une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures maximum, afin que les renseignements demandés soient rendus publics pendant la première partie de l'audience.

195 Il peut arriver que certains documents ou certaines informations soient jugés confidentiels. Je ne m'attarderai pas à ça, ce soir, on a des règles pour en disposer. Simplement, le conseil que je peux donner, c'est que s'il y a un participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, qu'il a des doutes quant à la nature confidentielle, il peut s'adresser à la coordonnatrice, qui se chargera de vérifier auprès de nous, la commission, de la situation.

200 Vous pouvez aussi référer, déposer des documents, référer aussi à un document, donner la référence, et la commission examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les documents.

205 J'ajoute que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire, afin d'évaluer la qualité des services. Je vous demanderai de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle avant de quitter.

210 Alors, je vous présente maintenant, l'équipe de la commission d'enquête. À la gauche de ma collègue, madame Drapeau, les analystes : monsieur Jasmin Bergeron, monsieur Yvan Tremblay et monsieur Charles Drouin-Lavigne. J'ai mentionné tout à l'heure, à l'arrière de la salle, le conseiller en communication c'est monsieur Luc Nolet et la coordonnatrice, madame Renée Poliquin.

215 Madame Yolande Teasdale, ici, à l'avant, assure le travail de sténotypie. Et il y a des gens aussi des Services partagés du Québec, dont monsieur Daniel Buisson qui est responsable de la logistique, monsieur Michel Dufour est technicien du son, et il y a également Pierre Dufour, du BAPE, qui est chargé de la webdiffusion des séances.

220 J'invite maintenant le porte-parole du promoteur, monsieur Pierre-Philippe Dupont, à nous présenter l'équipe.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

225 Alors, merci, Monsieur le président. Donc, je me présente, Pierre-Philippe Dupont, je suis le directeur du Développement durable chez Royal Nickel. Je vais agir à titre de porte-parole principal lors de ces audiences. À ma droite, monsieur Alger St-Jean qui est vice-président exploration chez Royal Nickel, et à ma gauche, monsieur Yanick Plourde, qui est directeur de l'étude d'impact, donc qui est de la firme WSP qui était appelée auparavant Génivar.

230 **LE PRÉSIDENT :**

235 Merci, Monsieur. Je vais maintenant vous présenter rapidement les personnes-ressources, il y en a quand même plusieurs. Certaines d'entre elles donc sont réunies aux tables à l'avant, mais je vous signale aussi qu'il y a des personnes dans la salle, qui pourront être appelées, le cas échéant, à venir compléter l'information communiquée par les personnes qui sont à l'avant.

240 Alors, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, madame Laurence Grandmont qui est porte-parole et madame Maud Ablain.

De la municipalité de Launay, monsieur André Labbé qui est conseiller en urbanisme; et de la MRC d'Abitibi, monsieur Alain Halley, directeur général. Je signale aussi, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur James Moorhead.

245 **M. ROBERT LACROIX :**

Petit changement, Robert Lacroix en remplacement de James.

LE PRÉSIDENT :

250 D'accord. Monsieur?

M. ROBERT LACROIX :

255 Robert Lacroix.

LE PRÉSIDENT :

260 Robert Lacroix. Merci, Monsieur. Du ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Stéphane Bessette, qui est coordonnateur de l'équipe de santé environnementale; et de la ville d'Amos, madame Maryse Thibeault, directrice du service du développement économique.

265 Je signale aussi, rapidement donc, de la municipalité de Trécesson, madame Diane Fleurant, directrice adjointe; de la ville d'Amos, madame Josée Banville, directrice du service d'urbanisme; du ministère des Transports, madame Louise Gonthier; de la MRC d'Abitibi il y a également monsieur Normand Grenier qui est directeur du service d'aménagement; et on aurait aussi monsieur Frédéric Bilodeau du ministère de la Santé et des Services sociaux.

270 Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il y a également des gens qui viennent de différents secteurs spécialisés : monsieur Francis Perron, Direction des politiques de l'eau, service des eaux industrielles; monsieur Gilles Boulet, Direction du suivi de l'état de l'environnement; madame Martine Proulx, Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère, milieu récepteur air; monsieur Daniel Hébert, Direction de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscaminque et Nord du Québec; monsieur Guy Vallière, Direction régionale du centre de contrôle
275 environnemental de l'Abitibi-Témiscaminque et Nord du Québec.

280 On pourra également rejoindre par téléphone, au besoin, monsieur Charles Lamontagne, qui est hydrogéologue, et madame Lucie Wilson de la Direction du suivi de l'état de l'environnement milieu récepteur eau.

Et il y aurait aussi, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Alain Fort.

285 J'espère qu'il ne m'en manque pas. Quoi qu'il en soit, on pourra ajuster au besoin et on fera appel à vous. Chose certaine, c'est qu'on a mobilisé un grand nombre de personnes pour cette audience.

290 Je vais maintenant inviter les requérants à présenter leur demande d'audience publique et à lire leur requête. Alors, je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre, puisque les mémoires et les opinions sont attendus en seconde partie de l'audience publique.

295 **PRÉSENTATION DES REQUÊTES**
CLÉMENTINE CORNILLE

300 Alors, première requérante que j'appelle, au nom du Conseil régional de l'environnement d'Abitibi-Témiscamingue, madame Clémentine Cornille.

305 Bonsoir, Madame, je vous demanderais de lire donc, votre requête.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

305 Oui. Merci, Monsieur le président.

« *Monsieur le Ministre,*

310 *Par la présente, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue dépose une demande pour la tenue d'une audience publique concernant le projet nickélicifère Dumont à Launay de la Corporation minière Royal Nickel.*

315 *Une audience publique nous apparaît essentielle compte tenu de l'ampleur du projet en termes de quantité de minerai extrait par jour, des dimensions, de la profondeur de la fosse, de la consommation de l'eau et d'énergie, de la gestion des nuisances, ainsi que des différentes modifications apportées successivement au projet. À titre comparatif, le projet Dumont prévoit une fosse à ciel ouvert dont la superficie correspondrait au double de celle de la mine Canadian Malartic.*

320 *Le CREAT a participé à l'analyse de l'étude d'impact sur l'environnement et le milieu social produite par Génivar le 23 novembre 2012, mandat d'une entente d'aide financière accordée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Dans le cadre de ce mandat, le CREAT a rédigé un rapport, disponible sur son site Internet, qui soulève des préoccupations et des recommandations en fonction de quatre thématiques spécifiques : qualité de l'air, santé*

325 *environnementale, milieux biologique et socio-économique et, de façon plus générale, de
développement durable.*

330 *Depuis novembre 2012, le projet Dumont a évolué, autant en termes de localisation des
infrastructures que d'augmentation du tonnage journalier de minerai extrait et traité. Les acteurs
du milieu n'ayant pas eu l'occasion d'analyser ces modifications et de se prononcer, il apparaît
opportun au CREAT de demander au BAPE une analyse plus éclairée sur les points suivants :*

335 *Les réponses du promoteur aux questions du ministère du Développement durable, de
l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de l'Agence canadienne d'évaluation
environnementale et d'autres organismes régionaux, dont le CREAT, la Société des eaux
souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue et l'Organisme de bassin versant de Témiscamingue
sont-elles jugées satisfaisantes?*

340 *Les études complémentaires demandées par ces organismes sont-elles toutes
complétées? Si oui, les résultats permettent-ils de se prononcer sur le projet?*

Quels sont les risques potentiels qui s'ajoutent suite aux modifications du projet ?

345 *Les compensations sont-elles à la hauteur des pertes occasionnées? Les impacts d'un tel
projet seront irrémédiables sur l'environnement et sur le cadre de vie; quelles seront les pertes en
termes de services écologiques, comme la séquestration du carbone suite à la perte de
nombreux milieux humides et d'habitats forestiers?*

350 *Quel sera le bilan carbone du projet année après année? La mise en place d'une stratégie
de surveillance environnementale efficace, fiable et indépendante du promoteur est requise dès
le début des opérations.*

355 *Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus
respectueux. »*

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame Cornille. Je vous invite à reprendre votre place.

360 _____

ACTION BORÉALE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

LE PRÉSIDENT :

370 La deuxième requête nous vient de l'Action boréale Abitibi-Témiscamingue, dont la requête nous est parvenue. Alors, est-ce que monsieur Henry Jacob ou un autre représentant est ici pour nous communiquer la requête?

375 Sinon, je vais en lire l'essentiel.

« *Monsieur le ministre,*

380 *Conformément à l'article 31.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement, nous demandons, par la présente, que des audiences publiques soient tenues pour évaluer le projet de la compagnie Royal Nickel qui consiste en l'exploitation d'une mine à ciel ouvert dans la municipalité de Launay.*

Notre intérêt pour le projet

385 *L'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue se préoccupe, depuis sa fondation, des impacts environnementaux et sociaux des activités anthropiques sur le territoire boréal du Québec, en particulier dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. ·*

390 *Nos inquiétudes proviennent principalement du fait que l'industrie et les politiciens locaux accordent une importance démesurée aux retombées économiques du développement minier, et ce, au détriment des impacts à long terme des projets sur l'environnement et les populations locales.*

Motifs de la requête

395 *Quels seraient les impacts du projet Royal Nickel à Launay sur la diminution substantielle et appréhendée du débit d'eau dans les cours d'eau avoisinants?*

400 *Qu'advient-il de la mégafosse résultant de l'exploitation quand le projet sera terminé?*

En quoi les garanties financières mises en fiducie par la compagnie Royal Nickel assurent-elles la remise en état originelle du site?

405 *Comment peut-on garantir que cette fosse n'affectera pas le niveau et la qualité de la nappe phréatique?*

Quels seront les impacts de la mine à ciel ouvert sur la population locale pendant la durée de l'exploitation?

410 Quels seront, à long terme, les impacts sur l'agriculture, sur le régime des eaux souterraines et de surface?

Quels seront les risques liés au transport du minerai qui sera transformé en dehors de la région?

415 Comment l'exploitant prévoit-il compenser la perte de quarante-sept kilomètres carrés (47 km²) de territoire rural habité, de milieux humides et forestiers?

420 Pour ces motifs et d'autres à venir, nous estimons qu'il est nécessaire que le BAPE tienne des audiences publiques en région et que pour faciliter la participation de tous les groupes et individus intéressés, elles soient rendues disponibles par vidéoconférence dans toutes les régions du Québec.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

425 Henri Jacob, Président
Action boréale en Abitibi-Témiscamingue »

430 **LE PRÉSIDENT :**

Et une troisième requête a été déposée par le promoteur, donc Royal Nickel Corporation, comme la loi le lui permet.

435 Je reviens très rapidement pour vous signaler que parmi les personnes-ressources, il y a aussi un certain nombre d'interlocuteurs auxquels on peut demander de l'information ou de l'expertise par écrit. Alors, je vous signale qu'on a déjà approché l'Administration portuaire de Québec, le Canadien National, Hydro-Québec, le ministère de la Sécurité publique, de même que Pêches et Océans Canada et Ressources naturelles Canada.

440 Alors, la parole sera maintenant au promoteur, monsieur Pierre-Philippe Dupont de Royal Nickel qui présentera le projet.

445 Après la présentation, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous ferons une pause de quinze (15) minutes, environ, et le registre des questions sera ouvert.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dupont.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Merci, Monsieur le président. Donc, je vais essayer d'être bref. Tout d'abord, bon, un petit sommaire de la présentation qu'on va donner, parce qu'on va la donner à deux, monsieur Plourde et moi.

Je vais commencer par vous parler de la compagnie et du projet. Par la suite, monsieur Plourde va prendre la parole pour vous parler des impacts projetés et des mesures proposées ainsi que de la surveillance et le suivi. Et je vais reprendre la parole pour vous parler des retombées attendues.

Donc, tout d'abord, au niveau de la compagnie et du projet, Royal Nickel c'est une compagnie minière qui a été fondée dans le but de mettre en valeur le projet Dumont, vraiment spécifiquement pour ça, et pour ainsi devenir un exploitant canadien d'envergure.

Une des particularités de l'entreprise, c'est qu'on a une équipe de gestion qui cumule plus de 100 ans d'expérience dans le domaine minier, particulièrement dans le domaine du nickel.

Le projet Dumont, qui est le projet d'intérêt aujourd'hui, est la troisième plus grande, plus importante réserve de nickel au monde. Si elle est en exploitation un jour, ça serait une des plus grandes exploitations de métaux de base au Canada.

Je tiens à préciser que la compagnie a mis de l'avant un processus de consultation et d'information des parties prenantes et ce processus-là est au cœur du développement de notre projet.

Donc, d'où vient l'intérêt pour le projet Dumont? Bien, tout d'abord, le minéral, la matière qui est recherchée par le projet c'est le nickel. Le nickel c'est une composante essentielle de l'acier inoxydable. Donc, la raison pour laquelle on croit que Dumont est important, c'est qu'on prévoit d'importants déficits qui devraient survenir au cours des prochaines années. La réserve de projets de nickel est insuffisante pour répondre à la demande, donc on anticipe que la demande dépasse l'offre à compter de 2015, et on se rappelle que le projet devrait rentrer en opération en 2016.

490 Quelques faits saillants. Donc, il s'agit d'une mine à ciel ouvert de type basses teneurs/forts tonnages. On prévoit une durée de vie d'environ trente-cinq (35) ans, ce qui inclut deux années de construction. La capacité de traitement du minerai pendant les cinq premières années serait de cinquante-deux mille cinq cents tonnes (52 500 t) par jour et on dupliquerait le concentrateur à ce moment-là. On rajouterait une ligne pour tomber à cent cinq mille tonnes (105 000 t) par jour jusqu'à la fin de la vie de la mine.

495 L'investissement qui serait requis donc serait d'environ un point deux milliard (1,2 G\$) pour la première phase, et à l'expansion on rajouterait neuf cents millions (900 M\$).

500 Et fait pertinent à mentionner dans le cas de Dumont : il a une localisation géographique qui est extrêmement stratégique dans une région minière qui est reconnue. Donc, si on peut tous se situer ici. Nous, ce soir, on est à Amos, le projet se situe entre Amos et La Sarre, plus spécifiquement entre les municipalités de Trécesson et Launay.

505 Fait intéressant à mentionner, la voie ferrée du Canadien National traverse directement la propriété au sud. La ligne électrique Palmarolle-Figuery, ça serait une connexion d'environ huit kilomètres (8 km) pour se connecter. Les travailleurs du projet Dumont, il n'y aurait pas de camp de travailleurs sur le site, ça serait des travailleurs qui proviendraient des municipalités environnantes, Amos, La Sarre, Val-d'Or, Rouyn. Ainsi, ça fait en sorte que notre localisation géographique est particulièrement attrayante pour développer un projet et nous donne beaucoup d'avantages structurels.

510 Au niveau de l'exploitation d'une mine à ciel ouvert comme la nôtre, on a fait un petit schéma rapidement pour vous expliquer les différentes infrastructures. Donc, tout d'abord, vous avez une vue en coupe de la fosse. Ce qui est en gris c'est la matière stérile, qui n'a pas de valeur économique. Ce qui est en couleur serait le minerai et ce qui est en brun au-dessus c'est les dépôts meubles.

515 Donc, tout d'abord, lors d'une exploitation de mine à ciel ouvert, ce qu'on fait, c'est qu'on va décaper les dépôts meubles et on va les empiler en surface, dans des empilements de dépôts meubles. On va avoir deux formes de matière qui va être extraite de la fosse : de la roche stérile, celle qui n'a pas de valeur économique, qui va être empilée dans ce qu'on appelle des haldes de stériles, en surface. Et le minerai, lui, il y a deux possibilités : donc, soit qu'il va être directement traité à l'usine de traitement pour faire un concentré ou empilé de façon temporaire dans une pile de minerais à basse teneur.

525 Lors du traitement du minerai, on produit, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le concentré qui est la matière qui a une valeur économique qu'on va vendre, et on génère un résidu minier. Ces résidus-là sont pompés sous la forme d'une boue ou d'une pulpe vers un parc à résidus qui va être en surface.

530 Donc, si on regarde le projet comme tel, ce que ça donne. Donc on parlait tout à l'heure, l'élément principal du projet c'est la fosse. La fosse qui aurait cinq kilomètres (5 km) de long environ, un point quatre kilomètre (1,4 km) de large, cinq cent soixante mètres (560 m) de profondeur. Donc, on extrait la roche stérile qui va être empilée en surface, une pile d'environ quatre-vingt-cinq mètres (85 m). Les dépôts meubles vont être sous deux piles principales d'une hauteur d'environ une quarantaine de mètres. Les résidus vont être entreposés dans deux cellules de parc à résidus : la première cellule va avoir une hauteur d'environ quarante-cinq mètres (45 m), la deuxième soixante-cinq mètres (65 m).

540 Et vous avez à l'intérieur – on voit un petit peu mal sur la figure, mais différentes infrastructures : donc, le concentrateur, le concasseur, les garages pour les camions. Au sud complètement : usine de traitement d'eau, bassin de sédimentation, complexe administratif. Donc, je vous situe encore : Villemontel est ici, Launay est là, la route 111 est au sud.

545 Donc, fait intéressant à mentionner dans le cadre du projet, c'est quelque chose qui revient souvent quand on parle aux gens, la fermeture. « Donc, qu'est-ce que vous prévoyez au niveau de la fermeture? » Donc, nous, on prévoit faire une restauration progressive du site minier. Donc, vraiment faire une couverture végétale sur les empilements le plus rapidement possible. On a avantage à faire ça pour stabiliser ces empilements-là de toute façon.

550 Il va y avoir un remblaiement partiel de la fosse qui va se faire. Donc, on va remettre environ cinq cents millions de tonnes (500 Mt) de résidus miniers dans la fosse, et environ cent millions de tonnes (100 Mt) de matière stérile, de matériel stérile. Et ce qu'on prévoit au niveau de la restauration, en ce moment, ça serait l'ennoisement de la fosse. Idéalement, générer un plan d'eau vivant. On a fait une analyse économique du remblaiement et c'était non viable économiquement.

555 Donc, je passe la parole à monsieur Plourde.

M. YANICK PLOURDE :

560 Oui, passons maintenant à la section sur l'évaluation des impacts du projet Dumont. Dans un premier temps, j'aimerais attirer votre attention sur quelques aspects d'ordre méthodologique associés à l'évaluation des impacts.

565 Premièrement, le fait que Royal Nickel a procédé à des inventaires sur le milieu naturel depuis 2007, donc dans plusieurs cas, plusieurs composantes du milieu, on dispose de plusieurs années d'inventaires pour bien caractériser le milieu, évidemment, qui va faire l'objet du projet Dumont.

570 Autre élément intéressant. Comme monsieur Dupont le disait, il y a eu plusieurs consultations de menées dans le contexte du projet Dumont. Et nous avons, autant que possible, pris en compte, en fait, tout ce qui découlait de ces consultations-là pour, notamment, optimiser le projet et à l'intérieur de différentes étapes de l'évaluation des impacts.

575 Enfin, il y a environ cent cinquante (150) mesures d'atténuation qui ont été élaborées. L'ensemble de ces mesures-là ont été entérinées par la haute direction de Royal Nickel. Et ces mesures-là, vous les trouvez dans les résumés qui sont à votre disposition.

Enfin, dernier point d'ordre méthodologique : l'évaluation des impacts ne se fait qu'à une seule reprise et elle tient compte de la prise en compte des mesures d'atténuation.

580 Passons maintenant aux principaux impacts du projet Dumont, commençons d'abord par la faune et la flore. Le principal enjeu associé au projet Dumont réfère à son envergure, c'est un gros projet avec une empreinte considérable. Donc, on parle d'environ cinquante kilomètres carrés (50 km²). Avec un territoire de cette envergure, bien, on empiète sur les milieux humides. On parle d'une perte de vingt-cinq kilomètres carrés (25 km²) de milieux humides, vingt-deux kilomètres carrés (22 km²) d'habitats forestiers, et environ point trois kilomètre carré (0,3 km²) de cours d'eau. Le cours d'eau impacté essentiellement, c'est un petit tributaire qui se jette dans la rivière Villemontel et qui n'abrite pas d'espèces d'intérêt, notamment le doré et le brochet.

590 Fait à souligner, dans le cas des milieux humides et des habitats aquatiques, la totalité des pertes va être compensée par la mise en place d'un programme de compensation.

595 Donc, on empiète sur un territoire assez grand. Ceci étant dit, il y a relativement peu d'éléments sensibles du milieu qui vont être touchés. Parmi ces éléments sensibles là, il y a l'habitat de trois espèces d'oiseaux, pour lesquelles il y a des mesures d'atténuation qui vont être mises en place, notamment le déboisement à l'extérieur de la période de nidification de ces espèces d'oiseaux là.

600 Enfin, les colonies de plantes rares. On a fait des inventaires et il n'y a aucune plante rare ou colonie de plantes rares qui vont être impactées directement par les infrastructures minières.

605 Au niveau des eaux de surface, un des enjeux consistait à emmagasiner assez d'eau sur le site minier pour éviter de prélever de l'eau dans la rivière Villemontel. Donc, à cet effet, il y a deux réservoirs, deux principaux réservoirs qui vont être aménagés sur le site minier. Le parc à résidus en est un, donc l'eau du parc à résidus va être recyclée directement au concentrateur. Et il y aura aussi une réserve d'environ dix millions de mètres cubes (10 Mm³) d'eau qui va être aménagée à même la fosse, donc dans la partie sud-est de la fosse, pour pouvoir combler tous les besoins du concentrateur.

610 Donc, aucun prélèvement de prévu dans la Villemontel. Ceci étant dit, on devrait noter une diminution de débit dans la rivière Villemontel. Une diminution de débit, pourquoi? Parce qu'il y a une partie de l'eau qui demeure emprisonnée dans le parc à résidus. Donc, cette eau-là évidemment n'est pas retournée dans la Villemontel. Et la diminution de débit devrait être d'au maximum huit pour cent (8 %); elle devrait être moins que ça, mais on a simulé le pire cas. Et les modélisations, aussi, sur les habitats du poisson montrent qu'autant la reproduction, l'alimentation
615 le repos des espèces de poisson qui vivent dans la Villemontel ne seront pas affectés de façon significative.

Évidemment, il y aura un rejet d'un effluent minier. Quand on parle d'effluent minier, évidemment, il est toujours question de risque de contamination, contamination évidemment des
620 eaux du milieu récepteur. Cet effluent-là évidemment va faire l'objet d'un suivi, suivi régulier des normes à respecter et l'eau du milieu récepteur va elle aussi faire l'objet d'un suivi récurrent.

En ce qui concerne les eaux souterraines. Les eaux souterraines évidemment sont ressorties comme étant un enjeu très important en Abitibi, notamment la présence des eskers qui
625 abritent une eau de très bonne qualité.

Lorsqu'on mine une fosse à ciel ouvert, évidemment il faut pomper l'eau, ce qu'on appelle le dénoyage, et ce dénoyage-là entraîne un rabattement de la nappe phréatique. Donc, en périphérie de la fosse, la nappe phréatique va s'abaisser quelque peu sur un certain rayon
630 donné. Le rabattement n'affectera cependant pas les eskers de Launay et de Saint-Mathieu-de-Berry. Donc les modélisations que nous avons faites à partir d'une vaste gamme de données montrent que ces eskers-là ne seront pas impactés.

Ceci étant dit, il y a certains puits privés établis le long de la route 111 qui eux pourraient
635 potentiellement voir la quantité d'eau pouvant être prélevée dans leurs puits être réduite au fil des années. Et dans ce contexte-là, évidemment, Royal Nickel a déjà commencé à mettre en place un programme de puits de surveillance. Donc, elle dispose de ses propres puits et elle suit également un certain nombre de puits privés établis le long de la route 111. Et advenant, évidemment, une diminution appréciable de l'eau pouvant être pompée de ces puits-là, Royal
640 Nickel s'engage à mettre en place des correctifs pour corriger la situation.

C'est le cas pour la quantité d'eau, c'est le cas aussi pour la qualité de ces eaux-là. Évidemment, en présence d'un parc à résidus, il y a une certaine infiltration qui peut se faire. Dans le cas de Dumont, la présence d'argile sur le site contribue à contenir les contaminants
645 dans le parc à résidus. Et on ne s'attend pas à ce que, au-delà de deux cent cinquante mètres (250 m) des infrastructures minières, qu'il y ait dégradation de la qualité de l'eau souterraine au point de limiter les usages de l'eau, donc les prélèvements.

650 Donc, le suivi, évidemment, par les puits, va permettre de vérifier effectivement les prédictions qui ont été faites en cours d'évaluation des impacts.

655 La qualité de l'air est probablement un des principaux enjeux associés au projet Dumont. Trois aspects : le camionnage, évidemment il y aura beaucoup de camions, ces camions-là vont circuler de façon constante sur le site minier, et évidemment vont soulever de la poussière. En lien avec ça, évidemment, on a fait des simulations et les simulations de dispersion des poussières montrent qu'en certaines occasions, donc de façon très rare, mais en fonction des pires cas de dispersion, il pourrait s'avérer requis d'épandre de l'eau, premièrement, à titre préventif sur les routes, et dans certains cas, de réduire les activités minières.

660 Et il y a deux pistes de réduction d'activités : le camionnage de la roche stérile qui doit être sortie de la fosse peut être interrompu de façon momentanée, et la construction des digues du parc à résidus également. Le parc à résidus, rappelons-le, qui, lui, se trouve à être le plus près de Launay.

665 Donc, c'est ça. Réduction des activités minières lors des journées problématiques. Autre aspect associé à la qualité de l'air, les sautages. Sautages sous certaines conditions particulières qui peuvent notamment mener à la formation de dioxyde d'azote, ce que vous avez vu certainement à la télévision, les nuages orange. Royal Nickel est très préoccupée par cette question-là et prend ça très au sérieux. Et elle s'est engagée à mettre en place un plan de gestion des sautages. Et dans ce plan-là, tous les précurseurs pouvant mener à la formation de dioxyde d'azote vont être analysés un à un. Et, évidemment, l'idée est de travailler sur chacun de ces précurseurs-là pour prévenir la formation de dioxyde d'azote.

675 Dernier point associé à la qualité de l'air : l'amiante. Le gisement Dumont abrite à peu près un point huit (1,8 %) à deux pour cent (2 %) d'amiante. Lors des sautages, une petite quantité de cet amiante-là, le chrysotile, peut se retrouver dans l'air. Et une étude a été commandée par une firme expert pour évaluer le risque. Donc, une analyse de risque associée à l'inhalation de ces particules-là et les conclusions sont à l'effet que le risque n'est pas significatif pour les résidents les plus près des infrastructures minières.

680 Milieu humain, maintenant. Les principaux enjeux : le bruit et les vibrations. Évidemment, on ne peut pas penser d'exploiter un complexe minier, construire un complexe minier sans générer un certain niveau de bruit, et les vibrations, évidemment, sont associées aux sautages. Les modélisations du bruit que nous avons faites montrent qu'avec l'application des mesures d'atténuation, les normes de bruit, autant de jour que de nuit, vont être respectées en tout temps.

685 En ce qui concerne les vibrations, les résidences les plus près sont assez éloignées pour ne pas affecter, en fait, les structures et ne pas déranger les gens qui vont être situés le long de la route 111.

690 Ceci étant dit, Royal Nickel a quand même mis en place un mécanisme de traitement des
plaintes. D'ailleurs, il y a déjà un protocole de bon voisinage qui est en version préliminaire et qui
va être soumis aux gens en temps et lieu.

695 Autre aspect associé au milieu humain, l'accroissement de la circulation sur la route 111.
Évidemment, il y aura, en construction, davantage de véhicules, davantage de camions. Ça sera
le cas également aussi en phase d'exploitation. En lien avec ça, Royal Nickel s'est engagée à
mettre en place un système de navette, un système de navette avec des incitatifs pour justement
diminuer l'impact sur la route 111. Il faut quand même préciser que la route 111 est en mesure,
évidemment, d'accepter ou de prendre une charge additionnelle de véhicules.

700 L'achat de propriétés, Royal Nickel a déjà acquis certaines propriétés, d'autres sont sous
option d'achat, et ces options-là vont être levées lorsque le projet ira de l'avant.

705 En termes de sécurité publique, il y a eu des modélisations qui ont été faites au cours de la
dernière année, et ces modélisations-là montrent qu'avec le parc à résidus qui est relativement
près de Launay, s'il arrivait un accident, il pourrait y avoir épanchement de résidus miniers qui
pourrait atteindre Launay. Et dans ce contexte-là, évidemment, Royal Nickel s'est engagée à
mettre en place une digue de sécurité qui va permettre de contenir et de dévier les résidus pour,
évidemment, protéger la population de Launay.

710 Rapidement, l'utilisation du territoire. On note, surtout dans la partie nord, la partie qui est
publique, des activités de chasse. Il y a quelques camps de chasseurs, évidemment, qui vont
devoir être déplacés.

715 Surveillance et suivi : la surveillance, évidemment, va se faire non seulement en
construction, mais elle va se faire aussi en phase d'exploitation et en phase de fermeture. Elle va
être adaptée à chacune des phases du projet. Royal Nickel a déjà élaboré un programme
préliminaire de suivi. Il y a une quarantaine de suivis qui sont actuellement identifiés. D'autres,
évidemment, pourraient s'ajouter en fonction des engagements futurs ou des demandes des
720 ministères.

Les suivis permettent de mesurer les impacts des projets, permettent de suivre l'évolution
des tendances dans le temps et, évidemment, ça permet d'apporter des correctifs, s'il y a des
problèmes qui n'avaient pas été anticipés qui se manifestent.

725 Enfin, les rapports de suivi. L'ensemble des suivis font l'objet d'un rapport annuel, rapport
qui est soumis au ministère de l'Environnement et qui sera également soumis au comité de suivi
citoyen, comité qui sera mis en place et qui va faire la transition, le pont, entre le promoteur et la
population.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

735 Je vais reprendre la parole pour vous parler des retombées attendues au niveau du projet. Donc, si on prend le projet, donc le revenu brut du projet, si on veut multiplier le nombre de livres de nickel ainsi que les sous-produits par le prix anticipé, on devrait générer environ vingt-neuf point trois milliards de dollars (29,3 G\$).

740 Donc, vous voyez un peu sur cette figure-là de quelle façon se décomposerait ce vingt-neuf point trois milliards de dollars (29,3 G\$) là. Donc, environ onze point cinq milliards (11,5 G\$) en coûts d'exploitation; environ quatre milliards (4 G\$), en coûts de fonderie et affinage; trois point un (3,1 G\$) en immobilisations, donc le coût d'implanter le projet, de renouveler les flottes de camions, et ainsi de suite. Donc, ce qui nous fait un revenu après dépenses d'environ dix point huit milliards (10,8 G\$).

745 De ce dix point huit (10,8 G\$) là, il y a un point quatre milliard (1,4 G\$) qui va en impôt fédéral, un point deux milliard (1,2 G\$) en impôt provincial; un point un milliard (1,1 G\$) en redevances minières provinciales et sept point un milliards (7,1 G\$) qui reviendraient à l'entreprise. Mais il faut se rappeler aussi que dans les coûts d'exploitation, les immobilisations, il y a un paquet de retombées qui va au niveau des salaires et ainsi de suite, vers la population.

750 Au niveau des retombées attendues pour la région. On parle d'environ mille trois cents (1 300) emplois pendant la construction; près de huit cents (800) emplois pendant les opérations, donc une moyenne de près de cinq cent soixante (560) emplois sur la durée de vie du projet. On a déjà mis en place une synergie avec des organismes locaux en ce qui concerne la formation de la main-d'œuvre.

760 Les retombées économiques. En ce moment, au niveau du projet Dumont, on a investi en capitaux privés plus de cent vingt millions de dollars (120 M\$). Lorsque le projet sera terminé, on peut espérer qu'il y aura environ plus de trois milliards (3 G\$) qui vont revenir en région, et près de neuf à dix milliards (9-10 G\$) en retombées attendues au Québec. Il y aura des effets induits substantiels, on a mis en place une politique de maximisation des retombées économiques, d'achat local, d'emploi local, et on va continuer à s'impliquer dans la communauté, comme on le fait déjà au niveau des dons et commandites du sport à la recherche et autres contributions communautaires.

765 Au niveau de la collaboration avec le milieu. Tout au long de la mise en œuvre de notre projet, comme on l'a déjà fait dans les phases précédentes, on va avoir un service de relations communautaires, des séances d'information, site Internet, journées porte ouverte, visites de site. On va mettre en place un comité de suivi, on va travailler avec ce comité-là. Ce comité va être composé de résidents, d'acteurs locaux, de représentants de l'entreprise, qui va s'assurer d'un suivi environnement et social, de l'efficacité des mesures d'atténuation qui sont proposées. Et on

775 va aussi mettre en place un comité d'après mine qui va effectuer une réflexion sur l'après-mine. Donc, une approche participative avec la communauté socioéconomique et les citoyens pour planifier la fermeture du site et l'avenir du site après l'exploitation.

780 Donc, pour conclure, au niveau de la cédule du projet, on a plusieurs activités de réalisées jusqu'ici, on est rendu aux audiences publiques. Si tout va bien, si on obtient nos permis, on devrait obtenir ça à la fin de l'année 2014, commencer la construction qui durerait environ deux ans et commencer à produire du nickel vers la fin de l'année 2016.

Alors, je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

785 Merci, Monsieur Dupont, merci aussi à monsieur Plourde. En passant, la présentation que vous venez de faire sera déposée, donc, pour faire partie de la documentation qui sera rendue accessible sur le site Web. Ça sera vrai de toutes les présentations, de toutes les aides visuelles dont il sera fait usage durant cette audience.

790 Alors, nous allons prendre une pause d'au moins quinze (15) minutes pour permettre aux citoyens, aux personnes intéressées à poser des questions de s'inscrire, donc, au registre à l'accueil. Alors, on se retrouve dans environ quinze (15) minutes.

795

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

800

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÉMENTINE CORNILLE**

815

LE PRÉSIDENT :

820

Alors, je commencerai en vous disant que le registre d'inscription demeure ouvert tant que je ne le déclarerai pas fermé. Donc, vous pouvez vous inscrire ou vous réinscrire. Je vous dirai aussi qu'on prévoit ne pas finir plus tard que dix heures (10 h) ce soir. Et que, par contre, on se retrouverait demain après-midi à treize heures trente (13 h 30).

825

Alors, j'appellerai en premier lieu madame Clémentine Cornille. Bonsoir, Madame Cornille. Alors, comme je l'ai dit plus tôt, vous pouvez poser deux questions par intervention, après quoi on fera intervenir un autre citoyen.

830

Vous pouvez poser votre première question, on en disposera, et ensuite, je vous inviterai à poser la deuxième. D'accord?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

835

D'accord. Merci, Monsieur le président. Très brève introduction. L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre du projet Dumont serait pour une moyenne annuelle de cent vingt-sept mille sept cents tonnes (127 700 t) CO₂ équivalent par année. Donc, soit presque un point cinq (1,5) fois celles émises par la ville d'Amos, d'après un bilan en 2006. Et également une consommation de cent quinze millions (115 M) de litres de diesel.

840

Donc, la question est : est-ce que le transport routier de marchandises pour les intrants et pour les extrants a été pris en compte, sinon combien cela représente-t-il de camions qui rentrent sur le site et de camions qui en sortent?

LE PRÉSIDENT :

845

D'accord. Monsieur Dupont?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

850

Dans l'évaluation que vous avez, le cent vingt-sept mille tonnes (127 000 t) équivalent CO₂, on considère seulement les camions, l'équipement mobile sur le site minier et non le trafic généré par le projet. Dans le cadre du projet, vous voulez savoir seulement les camions?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

855

Oui.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

860

Donc, au niveau des niveaux des camions...

LE PRÉSIDENT :

865

Monsieur Plourde, oui? Pour les besoins de la sténo, je vais vous nommer quand vous prendrez la parole, et vous adressez vos réponses à la commission.

M. YANICK PLOURDE :

870

Oui. Donc, pour l'augmentation de la circulation, ça diffère, évidemment, que l'on se trouve à l'ouest ou à l'est de l'accès minier sur la route 111. La phase de construction, on parle de... juste pour les camions, on parle, à l'ouest, de vingt (20) camions, donc une augmentation de cinq pour cent (5 %). À l'est, on parle d'une augmentation de quatre-vingts (80) camions – en fait, c'est des passages de camions, donc on considère vraiment le camion qui fait un va-et-vient – une augmentation de vingt et un pour cent (21 %) à l'est du projet minier en phase de construction.

875

En phase d'exploitation, toujours pour les camions, on parle de trente (30) à quarante (40) passages de camions immédiatement à l'ouest de l'accès au site minier sur la route 111. On parle de vingt (20) à trente (30) passages de camions, pour une augmentation de l'ordre de cinq à huit pour cent (5-8 %) par rapport au niveau de camionnage actuel. À l'est de l'accès au site minier, on parle de moins de dix (10) passages de camions et une augmentation de l'ordre d'un à deux pour cent (1-2 %).

880

LE PRÉSIDENT :

885

Monsieur Plourde, est-ce qu'il est pensable que, peut-être sous forme d'un petit tableau, vous dressiez le portrait donc des GES attribuables au projet, en y incluant la circulation générée par le projet, mais qui n'est pas nécessairement à l'intérieur même du site? Monsieur Dupont?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

890

Monsieur le président, pouvez-vous préciser, parce que dans les faits actuellement, il y a plusieurs scénarios potentiels, exemple pour le transport du concentré, soit que la moitié pourrait être acheminée par camion, l'autre par train. Donc, il y a plusieurs scénarios probables. Donc, ce que je comprends, c'est que vous voudriez qu'on génère un tableau avec additionner...

895

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que je comprends qu'à ce stade-ci, il y a peut-être des éléments que vous ne pouvez pas donner avec précision, mais que par contre, d'un scénario à l'autre, il y a peut-être une fourchette de possibles qui tiennent compte à la fois de ce que vous pouvez évaluer avec, semble-t-il, relativement de précision, c'est-à-dire l'activité à l'intérieur même du site, mais aussi qui tiendrait compte de l'impact, disons d'une fourchette d'impacts, un minimum/maximum de l'activité qui est également reliée au projet.

900

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Oui. Le scénario actuel qui est envisagé, le plus probable, c'est cinquante pour cent (50 %) camions Sudbury, cinquante pour cent (50 %) train Québec. Aimerez-vous avoir ce scénario-là ou vraiment la fourchette? Donc, si on allait cent pour cent (100 %) à Sudbury...

905

910

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, on reviendra peut-être à un moment donné sur le pourquoi du scénario préférentiel, mais si dans l'état actuel des choses c'est le plus plausible ou le plus probable, déjà un tableau qui inclurait ce volet-là aux évaluations que vous avez déjà serait très éclairant.

915

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Donc, rajouter le tonnage annuel généré par le camionnage autour du projet au bilan?

920

LE PRÉSIDENT :

Exactement, oui.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

925

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Je crois qu'en cela, on répondrait, enfin on irait à la rencontre de la question de madame Cornille. Est-ce que ça va pour cette question-là, Madame Cornille?

930

935

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Oui. Donc, là, on parlerait d'un, comment dire, des camions à l'année, puis moi, la question c'était par jour. Est-ce qu'il y a moyen de présenter...

940

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous pouvez donner comme information là-dessus?

945

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Ce que monsieur Plourde a donné c'est l'augmentation de camions par jour.

LE PRÉSIDENT :

950

Par jour, d'accord.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

955

Donc, fois trois cent soixante-cinq (365) égale par année.

LE PRÉSIDENT :

960

Oui. On comprend que l'exploitation c'est trois cent soixante-cinq (365) jours par année, d'accord. Votre deuxième question, Madame Cornille?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

965

Oui. Cela concerne donc le suivi et la surveillance environnementale, donc eaux, poussières et autres nuisances qui sont des points importants et qui pourront déboucher sur des mesures correctives ou d'atténuation, donc le plus rapidement possible et efficacement, afin de pallier aux imprévus du projet. Cependant, il y a des surveillances et des suivis en temps réel et d'autres qui le sont en décalé. Donc, pas au jour le jour, en fait.

970

Alors, comment s'assurer d'opérer et de réagir rapidement pour des suivis en décalé s'il y avait des imprévus, des dépassements de seuil, et d'en informer la population, le comité de suivi?

975

LE PRÉSIDENT :

980 Est-ce que je traduis votre question en disant que vous craignez qu'il survienne des événements qui échappent à des mesures de suivi pendant un certain temps, avant qu'on réalise que l'événement s'est produit?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

985 Plus précisément, des suivis en décalé voudrait dire qu'il pourrait y avoir un suivi mensuel où l'information pourrait être reléguée à quelques mois plus tard, donc vraiment en décalé, pas au jour le jour. Et si jamais il y avait un dépassement de seuil, comment est-ce qu'on peut réagir rapidement puis d'en informer la population?

LE PRÉSIDENT :

990 D'accord. J'aimerais peut-être, Monsieur Dupont, comme mise en situation de la réponse, que vous nous expliquiez justement, que vous reveniez sur le type de suivi que vous faites et comment ça vous permet d'apporter les correctifs, le cas échéant.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

995
1000 Monsieur le président, il y a toute une panoplie de suivis, mais je pense qu'on pourrait cibler sur des suivis qui sont, selon moi, d'intérêt, exemple : qualité de l'air, qualité de l'eau. Donc, dans le cas de la qualité de l'air, le suivi va être fait en continu, en temps réel. Donc, on va avoir des stations d'échantillonnage qui vont être localisées entre le projet et la municipalité de Launay. Il va y avoir une station d'échantillonnage qui va être entre le projet et Villemontel. Il va y avoir une station d'échantillonnage qui va être le projet et le sud.

1005 Et la façon dont le programme de suivi est développé, c'est que si jamais on tend vers des concentrations de poussières qui pourraient tendre vers un dépassement des normes, le suivi en continu fait en sorte qu'on va mettre en place les mesures d'atténuation spécifiques, exemple : arrêt du routage, diminution de soixante-cinq pour cent (65 %) du routage des stériles dans la fosse ou, dans le cas du parc à résidus, arrêt de construction.

1010
1015 Donc, ça, ça se fait vraiment en temps réel, ce n'est pas décalé. Au niveau de la qualité de l'eau, je ne pourrais pas vous dire exactement c'est quoi les suivis précisément, donc les fréquences d'échantillonnage, mais ça, c'est vraiment très normé, soit dans la Directive 019 ou dans l'ensemble des différentes approches au niveau ministériel, et normalement c'est ce qu'on suit comme échantillonnage.

1020 Donc, ce n'est pas un échantillonnage d'eau qui se fait en temps réel, vous avez raison à cet effet, là. C'est vraiment un échantillonnage qui se fait, selon – on a deux ministères, on le fait soit au provincial et au fédéral. Et normalement, je pense que c'est hebdomadaire, mensuel puis à tous les trois mois, il y a différents paramètres qui sont regardés, mais ce n'est pas des choses qui se font de façon en temps réel, le suivi en temps réel de l'eau qui sort du site. Je ne sais pas si ça répond?

1025 **LE PRÉSIDENT :**

1030 Puisque vous avez fait allusion à des directives ou des protocoles qui sont fixés par les ministères, je vais me tourner donc vers le ministère de l'Environnement pour savoir si, quand on parle de suivis en décalé, il y a des paramètres qui existent et comment, disons, quelqu'un se conforme à ça ou s'il y a des risques qui peuvent... s'il y a des risques que certaines situations ne soient pas prises en compte en temps utile. Madame Grandmont?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

1035 Oui. Bien, en fait, c'est ça, il y a différents paramètres puis il y a plusieurs façons de faire les suivis, effectivement, tout dépendant que ça soit l'eau, que ça soit l'air ou peu importe quel paramètre. Et pour nous en parler un peu, monsieur Francis Perron va pouvoir nous éclairer un peu plus sur le sujet.

1040 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Perron?

M. FRANCIS PERRON :

1045 Oui, bonjour, Monsieur le président. Effectivement, il y a beaucoup de suivis qui sont demandés aux entreprises minières de façon continue et de façon périodique, dans le fond. Pour ce qui est des effluents miniers, si elles en génèrent, habituellement les compagnies minières sont tenues de faire un suivi hebdomadaire de leurs effluents. Différents paramètres sont mentionnés dans la Directive 019 et ils sont repris, ces paramètres-là, ils sont repris dans le certificat d'autorisation qui va leur être signifié, donné. Et ils vont être repris aussi dans l'attestation d'assainissement qui va être aussi donnée à l'entreprise une fois que les opérations, une fois qu'elle va entrer en opération.

1055 Donc, il y a un suivi régulier hebdomadaire qui est exercé à l'effluent. Et pour l'ensemble des paramètres de la Directive 019, pour ceux qui sont pertinents au projet en tant que tel. Et il peut y avoir aussi d'autres paramètres supplémentaires qui seraient demandés et qui seraient aussi vraiment associés au projet lui-même, autres que ceux qui sont prévus à la Directive 019.

1060 Ceux-là, on peut exercer un suivi de façon trimestrielle. Habituellement, on le fait de façon trimestrielle, une fois par trois mois, pour vérifier le niveau de contamination qui serait constaté dans les effluents.

1065 Donc, ces paramètres-là sont acheminés au ministère de l'Environnement. En fait, les informations sont acheminées périodiquement au ministère de l'Environnement de façon mensuelle; à tous les mois, l'entreprise fournit ces informations-là au ministère de l'Environnement et on compile ces informations-là pour vérifier, voir, la conformité en fonction des exigences environnementales qui sont mentionnées dans la Directive 019, mais qui vont être reprises dans les permis.

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous dire, Monsieur Perron, que même les suivis hebdomadaires ne sont rapportés qu'une fois par mois au ministère?

1075 **M. FRANCIS PERRON :**

Oui. Ils sont rapportés une fois par mois.

LE PRÉSIDENT :

1080 D'accord. Qu'est-ce qui fait qu'on a, d'une part, l'exigence d'un suivi hebdomadaire, mais que, d'autre part, le rapport peut s'allonger dans le temps? Est-ce que ça ne commande pas, dans certains cas, des interventions plus rapides si on découvre une situation qui mérite un correctif?

1085 **M. FRANCIS PERRON :**

1090 Bien, c'est sûr que s'il y a... le paramètre peut-être le plus contraignant à travers tout ça, c'est la toxicité. Elle, elle doit être, si on la constate, une toxicité aiguë, par exemple à l'effluent, si on la constate, on ne doit pas attendre pour nous le signifier. Il faut le faire rapidement pour qu'on puisse effectivement faire une intervention sur l'entreprise, avec l'entreprise elle-même.

1095 Mais habituellement, effectivement, les informations nous sont transmises dans un rapport mensuel, mais la conformité peut se faire à la fois sur les paramètres en instantané et aussi sur la moyenne mensuelle.

LE PRÉSIDENT :

1100

Dois-je comprendre que vous attendez – à ce moment-là, non seulement le promoteur, l'exploitant d'une mine a des obligations qui lui sont fixées par la loi, par les règlements, par les certificats, mais qu'il doit aussi intervenir avant même peut-être de vous avoir transmis des rapports et découvre une anomalie dans les prélèvements?

1105

M. FRANCIS PERRON :

Oui, effectivement. Parce qu'une des conditions mentionnées à la Directive 019 c'est qu'on ne doit pas générer un effluent qui est toxique, ça, c'est clair. Donc, à la minute où on constate qu'on a un effluent toxique, bien il faut le signifier au ministère de l'Environnement. Ça, c'est clair.

1110

LE PRÉSIDENT :

Madame Drapeau?

1115

LA COMMISSAIRE :

Bonjour, je m'adresse au promoteur. Dans le contexte, pour la qualité de l'air, alors on dit que c'est un suivi en continu et en temps réel. Advenant un dépassement, quelle est votre mécanique d'intervention? Quel est votre plan d'intervention?

1120

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Je ne crois pas que le plan d'intervention... il y a une stratégie ou une méthodologie, une approche qui a été déterminée, qui s'applique dans d'autres projets, et j'aimerais peut-être faire venir monsieur Pascal Rhéaume qui est l'expert de WSP, qui travaille sur ce genre de chose là, pour compléter la réponse.

1125

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous lui faites une place à votre table.

1130

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Oui, mais on n'a pas de micro pour lui.

1135

LE PRÉSIDENT :

Et au micro. Monsieur Rhéaume on vous écoute.

1140 **M. PASCAL RHÉAUME :**

Oui, bonjour. Pascal Rhéaume de la firme WSP, expert en qualité de l'air. Dans le cadre du projet Dumont, bien sûr, il y a des scénarios différents qui ont été exploités et modélisés. Et je prendrais peut-être quelques minutes ou peut-être quelques secondes pour vous expliquer les différences entre chaque scénario.

1145 Monsieur Dupont vous a spécifié exactement qu'en mode normal d'exploitation, on avait un suivi en temps réel. Et que, effectivement, lorsque ce suivi-là approcherait un certain seuil de déclenchement, on passerait en mode qu'on appelle stérile, sans stérile ou un mode TSF.

1150 Je peux peut-être vous montrer ici, à l'écran, ça va être plus clair. Ici, il y a le parc à résidus. Bien sûr, le scénario qui a été étudié c'est d'ajuster les opérations ici, lors d'un suivi. Et le suivi qu'on a mentionné ici en continu serait entre la municipalité de Launay et le parc à résidus en tant que tel. Et, bien sûr, un autre suivi en continu qui serait positionné entre Villemontel, ici, et le reste des opérations. Donc, les stériles sont majoritairement camionnés dans cette section ici.

1155 Donc, dans ce contexte-là, on a quelques scénarios à arrêter ou à rendre effectifs. Donc, la station ici qui prend des mesures en continu va avoir une concentration. Donc, lorsqu'on va atteindre une certaine concentration, on va savoir qu'on s'approche des normes. Donc, on va altérer les opérations immédiatement.

1160 Donc, la mécanique comme telle que ce système-là va prendre, bien sûr, elle n'est pas complètement développée à ce stade-ci. Par contre, on a des bonnes pistes de solution en ce qui a trait à la durée du nombre d'heures successives avec une certaine concentration à des concentrations maximales durant la journée et certaines concentrations, et ainsi de suite, tout au long de la journée. Parce que je veux rappeler une chose qui n'est peut-être pas spécifiée à ce stade-ci, mais pour les particules, la norme qui doit être respectée, c'est sur vingt-quatre (24) heures. Donc, on doit avoir un certain nombre de concentrations durant cette période de vingt-quatre (24) heures là. Donc, on doit avoir certaines mécaniques pour empêcher que cette journée d'exploitation là dépasse la norme.

1170 Donc, toute cette mécanique-là, bien sûr, est en phase de complétion à ce moment-ci, mais ça va être basé sur des concentrations en continu.

1175 **LE PRÉSIDENT :**

D'autres choses, Madame?

1180

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Peut-être me permettre de rajouter, Monsieur le président.

1185 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. Oui, je vous écoute.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1190

Peut-être compléter avec ce que monsieur Rhéaume disait. C'est que pour différents paramètres, il y a des normes qui sont vingt-quatre (24) heures, des normes une heure, des normes... donc, il y a un niveau de complexité au niveau du déclenchement de ces mesures-là, sauf que ça se fait, il faut le développer spécifiquement pour le projet, parce qu'on va avoir trois stations. Il va falloir que ces stations-là se complètent ensemble. C'est juste une approche technique en ce moment et qu'on doit emballer, ficeler.

1195

Donc, vous comprenez, ce n'est pas juste un taux de poussière et ça arrive, quatre-vingts pour cent (80 %) de la norme, on déclenche, parce qu'il y a différents paramètres qui ont différentes normes, des normes une heure, des normes vingt-quatre (24) heures, des normes annuelles et ainsi de suite. Donc, ce suivi-là va prendre en compte l'ensemble de ces facteurs-là.

1200

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, Madame Cornille, on a fait du chemin sur vos deux questions. Je vous remercie, et vous pouvez vous réinscrire pour revenir en poser d'autres.

1205

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Merci, Monsieur le président.

1210

NANCY DESAULNIERS

1215

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant, Nancy Desaulniers. Bonsoir, Madame Desaulniers.

1220

Mme NANCY DESAULNIERS :

Bonsoir!

1225

LE PRÉSIDENT :

Votre première question?

1230

Mme NANCY DESAULNIERS :

Ma première question concerne le recrutement des travailleurs. On sait qu'on attend quelques centaines d'employés dans l'entreprise. Je me demandais, ces travailleurs-là, on pense les trouver, j'imagine, en partie, à l'extérieur de la région, je me demandais si les municipalités alentour sont prêtes à accueillir ces nouvelles familles-là qui vont arriver, au point de vue des infrastructures, au point de vue du divertissement, du logement, entre autres qui est déjà problématique dans les régions, et puis les services sanitaires et tout, est-ce qu'on est prêt?

1235

LE PRÉSIDENT :

1240

D'accord. Dans un premier temps, je vais me tourner vers le promoteur pour qu'il nous rappelle la manière dont il prévoit que la main-d'œuvre évoluera et s'ils ont déjà estimé combien ou quelle proportion proviendrait de la région ou de l'extérieur. Monsieur Dupont?

1245

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Oui. Je demanderais à mon collègue de projeter le graphique de la main-d'œuvre, s'il vous plaît, à l'écran. Donc, vous avez ici, donc sur les trente-cinq (35) années de vie, l'évolution de la main-d'œuvre. Ce qu'on peut remarquer c'est que, bon, on se rappelle qu'on a deux phases 0 à 5. Donc, on va avoir besoin d'un peu moins de main-d'œuvre. Par la suite, ça augmente. On va jusqu'à un « peak » d'environ huit cents (800) emplois, et ça redescend à l'année 20.

1250

Donc ça, ce qu'on parle, c'est qu'une moyenne sur la vie de projet d'environ cinq cent soixante (560), on commence avec environ cinq cents (500) employés, on monte à huit cents (800) et on redescend.

1255

Au niveau de l'analyse qui a été faite, à savoir lorsqu'on a déposé l'étude d'impact en 2012, on parlait – la firme SECOR, KPMG maintenant, qui avait fait cette étude-là – on parlait qu'il y a environ quatre-vingts pour cent (80%) des travailleurs qui devraient venir de la région.

1260

1265 Et puis ce qu'on voit actuellement c'est qu'au niveau de l'approvisionnement, entre
parenthèses, je n'aime pas parlé d'approvisionnement quand on parle d'humains, mais au niveau
d'où viendraient ces travailleurs-là, bien, évidemment, on sait que la région est une région
minière, développée en ce sens-là pour plusieurs aspects. Il y a quelques mines qui devraient
arriver à complétion dans les prochaines années, soit la mine du Lac Herbin, qui devrait fermer
cet automne, donc on parle de cent cinq (105) employés. La mine Lapa d'Agnico-Eagle, on parle
de deux cent douze (212) employés, Gonzague-Langlois dans le coin de Lebel-sur-Quévillon,
1270 deux cent soixante-cinq (265) employés, Kiena Wesdome, qui est fermée depuis le 30 juin, cent
soixante-dix (170) employés, donc il y a un bassin de main-d'œuvre qui est disponible
actuellement.

Est-ce que ça répond à votre question?

1275 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, tout à fait. Ce qui va me permettre évidemment de me tourner vers, peut-être dans un
premier temps, la MRC d'Abitibi. Parce que quand vous faites votre schéma d'aménagement ou
la révision du schéma, généralement vous faites des études d'encadrement socioéconomique
avec des prévisions. Alors, comment se situe la demande de main-d'œuvre et le recrutement de
1280 main-d'œuvre d'un projet comme le projet Dumont par rapport aux ressources, et en particulier
aux ressources d'habitations, mais éventuellement ressources communautaires de la MRC?
Monsieur Halley?

1285 **M. ALAIN HALLEY :**

Alors, Monsieur le président, si vous me permettez, je vais faire une brève introduction et
par la suite, je passerai la parole à monsieur Grenier qui est directeur du service d'aménagement.
Alors, ce que je tiens à souligner dans ce dossier-là, c'est que c'est une problématique qui est sur
1290 la table, et dont la responsabilité est partagée, oui, par le service de l'aménagement de la MRC,
et en collaboration avec les municipalités dans le dossier, notamment la municipalité de Launey
et de Trécesson. Et c'est un enjeu continu de collaboration qui a des impacts sur le travail et
l'aménagement et également tout ce qui est le zonage.

1295 Alors, je me permets, à partir de ce moment-ci, de transmettre la parole à mon directeur,
monsieur Grenier.

LE PRÉSIDENT :

1300 Très bien. Monsieur Grenier, on vous écoute.

M. NORMAND GRENIER :

1305 Oui, bonsoir! Bonjour, Monsieur le président. En effet, lors de l'élaboration et de la
conception du schéma d'aménagement, on a la responsabilité de répondre à l'orientation du
gouvernement, et dans l'orientation du gouvernement, c'est d'avoir des prévisions sur les
développements et les périmètres urbains, une prévision, en moyenne, d'une durée d'un schéma,
1310 qui légalement doit être révisée aux cinq (5) ans, sauf que, réellement, on l'a basé sur quinze (15)
ans.

Dans le contexte actuellement de la MRC d'Abitibi, les statistiques qu'on a tenu compte, on
a tenu compte des statistiques de construction dans chacune des municipalités, via chacun des
territoires. Soit les territoires urbain, rural, villégiature. Et ces statistiques datent, si je me souviens
1315 bien, jusqu'en 87, ce qui était disponible. Et il y a des prévisions qui sont à l'intérieur du schéma.
Les espaces disponibles pour répondre aux besoins étaient évalués de quinze (15) à quarante-
cinq (45) ans des besoins.

Étant donné que la révision s'est faite dans les années, à partir de l'année 2000 jusqu'en
1320 2007, avant qu'on puisse aller en consultation publique, on n'avait pas les données
problématiques et potentielles par rapport au projet Dumont. Mais on tenait compte des
statistiques, entre quinze (15) et quarante-cinq (45) ans et on croit que le potentiel de quinze (15)
à quarante-cinq (45) ans pourrait répondre, dans les premières années, à des demandes de
logements sur les territoires.

LE PRÉSIDENT :

1330 Juste pour profiter de votre présence, Monsieur Grenier, parce que vous avez parlé des
études d'ensemble; est-ce qu'à l'échelle, mettons, d'un territoire comme votre MRC, d'un territoire
où, malgré tout, l'espace est occupé de façon assez éclatée, sauf peut-être Amos, Rouyn-
Noranda jusqu'à un certain point, on n'est pas en tissu urbain dense, est-ce qu'un projet comme
celui-là, il est à peu près normal d'envisager que la main-d'œuvre, par exemple, se déplacerait
1335 matin et soir, pour certains d'entre eux, sur de longues distances ou si la tendance, ça va être de
se rapprocher du lieu de travail le plus possible?

Monsieur Grenier.

M. NORMAND GRENIER :

1340 Oui. Si je peux reformuler la question? Est-ce qu'on a fait des études pour déterminer où
va s'installer la main-d'œuvre? Est-ce que ça va être plus à rétention urbaine, pôle principal la
ville d'Amos ou à l'intérieur des communautés comme Launay et Villemontel? Je n'ai pas

1345 précision ou de détails sur le comportement des gens qui vont choisir de s'installer soit au bord de l'eau, soit au bord, en milieu de périmètre urbain.

1350 La tendance qu'on observait ces dernières années fait en sorte que le potentiel qu'on avait au bord de l'eau a eu une forte demande, une forte croissance par rapport au milieu riverain, et il y avait une demande aussi, dans les caractères, dans certains secteurs qu'on appelle ruraux, résidences rurales, dans le sens que des terrains qui étaient beaucoup plus terrains et boisés avec une plus grande superficie de trois mille à quatre mille mètres carrés (3000-4000 m²) dans les secteurs ruraux.

1355 Pour le reste, en milieu rural, la MRC a une caractéristique majeure, c'est qu'on a la deuxième plus grande zone agricole provinciale où quatre-vingts (80 %) et quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des terrains privés sont zonés agricoles. Donc, pour construire une résidence, ça prend une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole, et dans cette démarche-là, la MRC a fait une démarche pour une demande à portée collective et d'identifier, avoir une préautorisation sur mille (1 000) emplacements en milieu rural. Donc, mille (1 000) possibilités en milieu rural pour pouvoir accueillir les gens qui vont choisir un milieu rural.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Pour habiter en milieu rural. Donc, sans être nécessairement des agriculteurs, c'est ça?

1365 **M. NORMAND GRENIER :**

Exact.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je me tournerais à ce moment-là vers monsieur Labbé de la municipalité Launay, pour voir si à l'échelle, une plus grande échelle de proximité du projet Dumont, vous avez évalué l'impact ou la demande sur votre municipalité de la venue d'un tel projet?

1375 **M. ANDRÉ LABBÉ :**

1380 Bonsoir! Présentement, on n'a pas de chiffre On vient de créer un comité pour justement évaluer la quantité de rétention que la municipalité peut obtenir sur autant d'emplois. C'est sûr que l'objectif de la municipalité, qui est une municipalité dévitalisée de deux cent trente (230) habitants, qui a de la difficulté à maintenir ses services, va mettre des efforts importants pour pouvoir avoir la plus grande rétention possible, mais on n'a pas de chiffre, on n'a pas de projection. On est en rédaction de ça présentement.

LE PRÉSIDENT :

1385

Dois-je comprendre que même si le projet est en développement depuis un certain nombre d'années, jusqu'à maintenant, est-ce qu'il n'y a pas eu d'échanges entre le promoteur et vous? Ou vous n'avez pas eu l'occasion de commencer à faire des scénarios de croissance qui tiendraient compte du projet? C'est ce que je comprends?

1390

M. ANDRÉ LABBÉ :

1395

Il y a eu des discussions, c'est ça, quand même, avec différents ministères, avec le ministère des Affaires municipales, avec le ministère des Ressources naturelles, parce qu'à Launay, il y a beaucoup de tenures publiques du territoire. Donc, il y a eu des discussions d'entamées, mais il n'y a pas eu une recherche quantitative d'effectuée, qualitative. Puis c'est ce qu'on a mis en action, là, dernièrement.

LE PRÉSIDENT :

1400

D'accord. Madame Drapeau?

LA COMMISSAIRE :

1405

Deux choses. La première, je m'adresse au promoteur. Vous avez fait référence à une étude qui a été produite par SECOR, si je ne m'abuse? Par contre, on ne l'a pas retrouvée dans la bibliographie. Est-ce qu'on l'a reçue? Est-ce qu'elle a été déposée cette étude-là?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1410

Oui. Il s'agit de l'annexe 19 du volume 2, partie 2. Donc, le PR3.3, là, sur le site du BAPE. Donc, j'ai vérifié, cette annexe-là s'y trouve bien.

LA COMMISSAIRE :

1415

Celle qui était intitulée « Retombées économiques »?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1420

Oui.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Une autre question. Parce qu'en fait, les besoins de logement, il y a peut-être deux aspects, c'est-à-dire il y en a un qui est très court terme pendant la construction, donc des gens peut-être qui sont moins sollicités ou qui sont peut-être moins aptes à se construire, donc on parle d'un besoin un peu plus restreint ou, en tout cas, à durée plus limitée, mais pour ce besoin-là, bon, on note qu'il y a eu quand même un inventaire, c'est-à-dire il y a des logements de disponibles, il y a même des unités de villégiature, des campings, et cetera, mais dans les démarches que vous avez faites, est-ce que la probabilité que tout le monde puisse trouver une place où loger de façon convenable, est-ce que pour vous, tous les scénarios ont été évalués puis il y a de la marge de manœuvre pour accueillir tout le monde?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Dans l'évolution du projet, à une certaine époque, je pense que c'est lors de l'étude de préféabilité ou l'étude, ce qu'on appelle le scoping économique, on avait inclus, lors de la construction, un camp de travailleur qui était sur le site. Je pense qu'on parlait d'une capacité, à l'époque, d'environ cinq cents (500) travailleurs potentiels. Et dans l'évolution de nos discussions avec les différentes personnes concernées, parties prenantes, ainsi de suite, des gens qui ont vu la construction d'autres projets miniers d'envergure de ce type-là, les partenaires qu'on a – en ce moment, on travaille avec la compagnie de construction, bien, je ne sais pas si c'est de construction, mais Norascon, qui est une compagnie d'Amos qui a été impliquée dans plusieurs projets. Les gens nous ont dit : « Oubliez ça, un camp de travailleurs. Vous n'aurez pas besoin de ça, vous allez être capables de combler l'hébergement pour l'ensemble des travailleurs, parce qu'il y a beaucoup de cette main-d'œuvre-là qui est de la main-d'œuvre locale. Locale, dans notre cas, on parle de l'Abitibi, là; Val-d'Or étant à peu près à une heure et quart, Rouyn à environ une heure, La Sarre quarante (40) minutes, Amos vingt-cinq (25) minutes, donc les travailleurs vont principalement venir de ces pôles urbains là.

Donc, on peut supposer que des mille trois cents (1 300) travailleurs en construction, dans le « peak », qui vont être là, il y en a une forte majorité qui va provenir de la région. Donc, les unités d'hébergement, on parle de mille quatre cents (1 400) unités autour du projet, devraient combler pour le manque à gagner pour le reste des travailleurs qui seraient des travailleurs de l'extérieur.

Donc ça, cet exercice-là a été fait, oui.

LA COMMISSAIRE :

1470 Mais est-ce que vous anticipez que ces travailleurs-là, selon l'horaire de travail, vont pouvoir parcourir une heure, une heure et quart par jour, s'il y a lieu, aller-retour? Ça, ça ne pose pas de problème?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1475 Si je me base sur mon expérience personnelle, je ne suis pas un Abitibien de souche, ça fait environ dix ans que je suis ici, les gens de l'Abitibi sont des gens qui sont très mobiles. Faire une heure pour aller travailler... Moi, dans un autre emploi, avant, je travaillais à Rouyn-Noranda, j'étais à Amos, je faisais environ une heure par jour aller-retour, c'est quelque chose de relativement commun dans les mœurs de la région. Donc, ce n'est pas quelque chose que
1480 j'anticipe comme étant une barrière à cet effet. Mais là, je me fie vraiment sur mon expérience personnelle. Mais j'ai vu plusieurs personnes hocher de la tête.

LE PRÉSIDENT :

1485 C'est légitime, d'ailleurs, que vous invoquiez votre expérience. Mais je reviens à un chiffre que vous venez de mentionner : mille quatre cents (1 400) unités d'hébergement.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1490 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous faisiez allusion à quoi et dans quel rayon?

1495 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

Mille quatre cents (1 400) unités d'hébergement dans un rayon de cent cinq kilomètres (105 km) du projet. Donc, c'est hôtels, motels, chalets à louer. Donc ça, c'est dans l'étude d'impact, actuellement

1500 **LE PRÉSIDENT :**

Dans un rayon de?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Cent cinq kilomètres (105 km).

1510

LE PRÉSIDENT :

Cent cinq kilomètres (105 km), O.K. Un rayon à l'échelle abitibienne, si je vous entends bien.

1515

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

À notre échelle, oui. Les grands espaces.

1520

LE PRÉSIDENT :

Très bien. C'est parce que malgré tout dans la question, et, je pense, dans la question de madame Desaulniers, dans les préoccupations dont les administrations municipales doivent tenir compte, c'est qu'il y a sans doute un certain nombre de besoins auxquels on doit répondre dans un périmètre beaucoup plus petit que les cent cinq kilomètres (105 km) dont vous parlez.

1525

On a évoqué que Launay est une municipalité qui, sans doute dû à la fermeture, il y a quelques années, de la scierie, qui est en ce moment considérée comme dévitalisée, s'il y a une population qui vient et qui travaille, donc qui passe plusieurs heures par jour dans les environs, ça peut créer une demande pour des services, pas juste de l'hébergement, mettons pour la proportion de ceux qui voudront y habiter, mais peut-être aussi autour de différents services de type communautaire, santé, commerces, et cetera.

1530

C'est pour ça que je voudrais retourner du côté de la municipalité de Launay, pour savoir si, à défaut peut-être d'avoir refait votre Plan d'urbanisme, est-ce qu'au moins vous avez introduit des hypothèses de croissance de différentes fonctions : commerces, services communautaires, services à l'enfance ou autres, dans la perspective d'un projet comme celui-là?

1535

M. ANDRÉ LABBÉ :

Comme je le disais tout à l'heure, on n'a pas de données quantitatives là-dessus, mais oui, ça fait partie de la réflexion qui est très importante. Sur le territoire de la municipalité de Launay où il y a l'ancien site de la scierie, c'est un site industriel qui a un potentiel important pour le développement économique, qui a possibilité d'offrir des services industriels au projet minier, et donc, c'est des emplois qui vont pouvoir perdurer une fois la fermeture de la mine. Donc ça, c'est un développement durable qui est en réflexion, qui fait partie des scénarios qu'on va étudier.

1545

1550 Ensuite, pour ce qui est du résidentiel. Dans le périmètre urbain, on a quand même un assez grand périmètre urbain avec un réseau d'égout qui a soixante pour cent (60 %) présentement de charge, donc on peut augmenter de façon, à court terme, pour pouvoir ajouter des résidences sans trop de problématique.

1555 Là, dans le fond, ce qu'on veut vérifier puis valider, c'est quels sont les scénarios de développement les moins dispendieux pour développer des terrains puis quelle phase va être la plus dynamique.

LE PRÉSIDENT :

1560 Très bien. Du côté de la municipalité de Trécesson, donc l'agglomération de Villemontel, est-ce que, si je me tournais vers... je pense, c'est madame Fleurant qui est ici, qui pourrait répondre? Voulez-vous prendre place, Madame, et vous nommer?

Mme CATHY FORTIER :

1565 Cathy Fortier, je suis directrice générale à Trécesson.

LE PRÉSIDENT :

1570 Très bien. Bienvenue parmi nous.

Mme CATHY FORTIER :

Merci.

1575 **LE PRÉSIDENT :**

Si je vous adressais à vous la question : comment votre municipalité envisage, en termes de réponse aux nouveaux besoins, envisage donc la venue du projet Dumont?

1580 **Mme CATHY FORTIER :**

1585 Présentement, on est un peu comme Launay, on est en grande réflexion. Il y a environ trois promoteurs importants sur le territoire de Trécesson présentement. Donc, on est beaucoup en démarche avec eux pour envisager leur projet de développement. Il y a un de ces promoteurs-là qui, dans le secteur où les terrains sont, on n'a pas d'installations sanitaires ni d'aqueduc. Donc, à ce niveau-là, on est correct.

1590 Dans le périmètre urbain du village de Villemontel, le réseau d'égout est à saturation
présentement. Donc, on est à évaluer qu'est-ce qu'on va faire, parce qu'il reste beaucoup de
terrains à vendre. Donc, la municipalité est en train d'évaluer si on agrandit notre réseau d'égouts
ou si on va rester comme ça, et les résidents devront s'équiper d'installations sanitaires.

1595 Puis un autre promoteur qui est dans une... parce que Trécesson est très grand, donc
plusieurs secteurs. On a un promoteur qui est plus situé dans le secteur La Ferme, et à cet
endroit-là non plus il n'y a pas d'installations. Donc, plus ou moins de problématique pour installer
des nouveaux résidents.

Au niveau économique, industriel, on est en réflexion à voir où on s'en va avec ça.

1600 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous vous êtes fixé une échéance ou un moment où vous pensez pouvoir
apporter des réponses aux questions que vous vous posez?

1605 **Mme CATHY FORTIER :**

Pas au moment où je vous parle.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et vous, du côté de Launay, est-ce que vous avez une échéance pour le comité
dont vous avez parlé?

1615 **M. ANDRÉ LABBÉ :**

Oui, c'est ça, le rapport devrait être complété pour le mot de septembre, donc on pourra
planifier le développement avec un rapport complet, détaillé, puis mieux situer nos
investissements futurs.

1620 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Madame Desaulniers, est-ce que vous avez une deuxième question?

1625 **Mme NANCY DESAULNIERS :**

Ma deuxième question fait suite à la première, d'ailleurs. Dans le fond, ça concerne
justement le développement économique de la région de Launay. On va amener beaucoup de

gens à travailler dans la région, puis je me demandais si les municipalités ont déjà pensé à l'après-projet?

1630

On va amener des gens à se spécialiser dans les mines pendant trente-cinq (35) ans, mais après, ça va faire quoi au niveau du taux de chômage, au niveau de la perte de ces emplois-là aussi? Est-ce que les propriétés vont se mettre à perdre beaucoup de valeur et tout ça? Est-ce que tout ça a déjà été évalué? Est-ce qu'il y a des choses qui vont être faites dans ce sens-là?

1635

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, du côté de la municipalité de Launay, d'abord?

1640

M. ANDRÉ LABBÉ :

Comme je l'ai indiqué tantôt, il y a la possibilité d'un développement dans une zone industrielle. Donc, c'est là-dessus que la municipalité regarde pour s'assurer de ne pas revivre la même problématique qu'elle a vécue, d'être dans une situation d'une communauté mono industrielle qui se retrouve avec la perte de son employeur principal. Donc, la municipalité l'a déjà vécu, donc c'est sûr que ça va être une préoccupation pour ne pas se retrouver, suite à ça, avec des difficultés financières et des difficultés de maintenir les services en place et la qualité de vie des citoyens.

1645

1650

LE PRÉSIDENT :

Et du côté de Trécesson, est-ce que vous avez une réflexion là-dessus?

1655

Mme CATHY FORTIER :

Non, pas encore.

1660

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1665

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Monsieur le président, est-ce que je pourrais amener un complément d'information?

LE PRÉSIDENT :

Oui, Monsieur Dupont.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1670 Au niveau de l'entreprise, actuellement, au niveau du développement du projet, je l'ai
mentionné dans ma présentation, on a deux types de comités de concertation ou de consultation
qui vont être mis en place : le comité de suivi qui est maintenant requis par la loi, par la nouvelle
1675 *Loi sur les mines*, mais aussi, on prévoit, et ça, c'est quelque chose qu'on avait travaillé avec
notre comité consultatif à l'époque, on prévoit mettre en place ce qu'on appelle un comité d'après
mine. Et le comité d'après mine, son rôle, c'est d'associer la communauté socioéconomique
régionale à la planification de la cessation des activités minières. Donc, vraiment s'assurer – on
va être un acteur de ce comité-là, on va être peut-être le porteur de ballon pour le mettre en
place, mais arrimer tout le monde ensemble, créer une synergie avec les gens pour voir de quelle
1680 façon on peut finalement réduire les impacts de la fermeture du site minier au niveau
socioéconomique.

Donc, cette réflexion-là est déjà débutée. Le projet n'est pas commencé encore, on a
commencé cette réflexion-là, on a trente-cinq (35) ans pour l'amener à terme, et ce comité-là va
1685 être responsable de la mise en place de ce qu'on appelle un plan d'après mine, qui est quelque
chose qui va outrepasser le cadre d'un plan de fermeture normal et qui va tenir compte des
aspects socioéconomiques et environnementaux et de la planification de ce qu'on pourrait faire,
exemple, avec le site minier.

1690 Donc ça, c'est quelque chose qui est dans les cartons en ce moment, sur lequel on s'est
commis dans le cadre de l'évaluation environnementale entre autres choses.

LE PRÉSIDENT :

1695 D'accord. J'aimerais ça me tourner vers la MRC, vers monsieur Halley. Parce que vous
êtes effectivement une région caractérisée entre autres par la présence de gisements miniers
dont certains ont été exploités, certains fermés et d'autres qui sont en train de s'ouvrir. Est-ce qu'il
y a une certaine expérience cumulative qui vous permet de voir la vie après la vie, si vous voulez,
dans un contexte comme celui-là, qui permet, autrement dit, d'atténuer les impacts de la
1700 fermeture d'une entreprise, qu'elle soit minière ou autre, dans une ville qui vivait de cette activité-
là avant?

M. ALAIN HALLEY :

1705 Alors, Monsieur le président, on est effectivement une grande région minière, l'Abitibi-
Témiscamingue. Je dirais, par contre, que la MRC d'Abitibi a peut être un peu moins d'historique
que d'autres territoires dans la région au niveau des mines, quoique nous avons actuellement sur
le territoire des grosses exploitations pour ne pas les nommer, là, Preissac, on a le projet à La
Corne, Québec-Lithium, et on a le projet en développement.

1710 Je vous dirais que l'historique est peut-être davantage riche au niveau de l'industrie
forestière, au niveau des villes mono industrielles et des impacts. Par contre, il y a d'autres
municipalités dans la région, et c'est évident que le choc de la fermeture d'un employeur unique
dans des communautés, des municipalités de taille réduite, historiquement dans la région, ça a
1715 eu des impacts majeurs, notamment à Launay, vous l'avez souligné, et dans d'autres
municipalités.

Pour ne pas nommer la municipalité de Malartic, avant l'expansion du projet la Canadian
Malartic, Osisko. Alors, évidemment, on s'en inspire, et il n'y a pas de modèle unique qui existe
1720 en développement local ou régional au niveau du développement socioéconomique, du
développement durable, on s'en inspire et à ce niveau-là, la MRC, je dirais, en continu, collabore
étroitement avec les promoteurs du projet à Launay afin de s'assurer de la maximisation durant la
phase de construction et d'exploitation du projet minier, afin de maximiser l'exploitation des
retombées économiques – et là, vous me permettrez –, d'abord sur le territoire de notre belle
MRC, celle d'Abitibi, et également, prioritairement, sur l'ensemble du territoire.

1725 Évidemment, il y a la phase de construction, il y a la phase d'exploitation et il y a l'après. Et
comme le disait monsieur Labbé, la diversification économique, le soutien à des projets
différenciés, la mise en place de programmes tels que les besoins de la population pourraient le
définir progressivement, des soins de santé, communautaires et autres sont définitivement des
1730 objectifs qui, pour nous, augmentent les chances de succès de l'après-vie de ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

1735 D'accord. Juste peut-être un complément d'information, Monsieur Dupont. On parle donc
d'un cycle de vie et à la fin de l'exploitation du gisement, il y a la fermeture de la mine, et ainsi de
suite. Est-ce que c'est un scénario qui est à peu près acquis, ça, ou s'il y a d'autres perspectives
qui se dessinent dans l'exploitation de gisements de nickel dans cette région-là, au moment où
on se parle, pour l'avenir?

1740 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

Donc, vous parlez, si je comprends bien, il y a le projet Dumont, il fait son cycle de vie,
ferme, est-ce qu'il y a un potentiel minier du même type aux alentours?

1745 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des secteurs, par exemple à proximité ou des prolongements du gisement
que pour le moment vous considérez comme sans intérêt, mais qui pourrait éventuellement se
1750 traduire par une prolongation?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1755 Bien, sur cette figure-là, on le voit un peu, puis je pense qu'elle est pertinente pour ça. Pour les gens qui voient bien, il y a, en mauve – ça, c'est l'étendue du gisement. Donc, on voit que la fosse de cinq kilomètres (5 km) de long vient prendre à peu près, justement, cinq kilomètres (5 km) sur les sept kilomètres (7 km) du gisement.

1760 Sur la partie nord du gisement, ici, qui en ce moment n'est pas considérée, parce que les valeurs, les teneurs ne sont pas intéressantes, donc, et on n'a aucun scénario à date dans nos livres où on va exploiter cette section-là, mais on a quand même pris soin de mettre un empilement temporaire. Donc, cet empilement-là c'est quelque chose qui va être consommé. Donc, on pourrait théoriquement exploiter cette partie-là du gisement, si jamais l'économie était... les scénarios économiques étaient favorables à l'exploitation. Donc, ça, c'est une partie de la réponse. Donc, pourrait prolonger la durée de vie du projet dans le temps.

1765 On sait aussi que ce gisement-là est, ce qu'on appelle, ouvert en profondeur. Donc, c'est sûr que la fosse, on va chercher une partie du gisement, mais ça se prolonge en profondeur. Est-ce qu'on trouvera une technologie pour être capable d'aller sous terre ou rentabiliser ça? Je ne sais pas, mais ce n'est pas dans nos livres actuellement, mais il y a quand même une ressource qui se continue sous le gisement.

LE PRÉSIDENT :

1775 D'accord. Alors, Madame Desaulniers, on a est allé chercher des réponses à vos deux questions. Vous êtes libre de vous réinscrire éventuellement pour d'autres questions.

Mme NANCY DESAULNIERS :

1780 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1785
1790

Merci à vous.

RAPHAËL BONDU

LE PRÉSIDENT :

1795

J'appelle maintenant Raphaël Bondu. Bonsoir, Monsieur.

M. RAPHAËL BONDU :

1800

Bonsoir! Merci de me donner la parole. Alors, ma question sera simple, mais j'ai besoin d'un petit préambule. Donc, comme vous le savez peut-être, les changements climatiques sont maintenant sans équivoque. L'IPCC et le groupe d'experts sur le climat du Québec, Ouranos, prévoit des changements qui sont conséquents sur le territoire du Québec, et cela dans les prochaines décennies. Donc, ça va se manifester par une augmentation des précipitations hivernales, un allongement des périodes de sécheresse estivale et puis surtout, dans le cas qui nous intéresse, des précipitations extrêmes, plus fréquentes et puis plus intenses. Donc, en clair, plus de crues et des crues plus importantes.

1805

1810

Donc, ma question est simple, c'est est-ce que vous avez pris en compte les prévisions des changements climatiques dans la conception de vos infrastructures et dans leur fonctionnement, notamment les infrastructures qui sont reliées à l'environnement? Je pense, notamment, au parc à résidus, aux digues ou encore aux usines de traitement des eaux.

LE PRÉSIDENT :

1815

Bien. Votre question est claire. Monsieur Dupont?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

1820

Oui. J'inviterais mon collègue Stanislas à projeter l'image du parc à résidus avec la revanche, s'il te plaît.

1825

Donc, la réponse plus simple à la question c'est : oui, on a considéré ça dans la conception du projet Dumont. Je vais vous donner un exemple très clair. Donc ça, c'est une vue de la cellule 1 du parc à résidus. Vous avez une vue en hauteur et puis une vue en coupe. Donc, ce qu'on peut remarquer sur cette figure-là, c'est que dans le parc à résidus, le taux d'opération au niveau de l'étang, dans le parc à résidus, va toujours être maintenu, on va toujours maintenir une revanche de trois point cinq mètres (3,5 m). Donc, la revanche, c'est la hauteur de la digue avec le niveau de l'eau. Donc, la différence entre la hauteur de la digue et le niveau de l'eau.

1830

1835 Donc, si on se réfère à la Directive 019 qui est actuellement la Bible du développement d'un projet minier au niveau du Québec, ce qu'on demande c'est une revanche minimale d'un point cinq mètre (1,5 m). Donc, nous, on a un taux d'opération à trois point cinq mètres (3,5 m) et il va être maximale à deux point cinq mètres (2,5 m).

1840 Donc, si on considère juste la capacité de ce mètre-là sur la superficie, c'est énorme, là, donc comme capacité d'emmagasinement d'eau. Donc, pour faire face à un coup d'eau exceptionnel, je pense qu'on avait calculé, nous, que dans les, je pense, les cinquante (50) dernières années, le pire événement, ça a été lorsqu'il y a eu des glissements de terrain au Saguenay, il y a eu, je pense, cent cinquante-sept millimètres (157 ml) d'eau qui est tombée d'un coup, donc cent cinquante-sept (157), on parle de quinze point sept centimètres (15,7 cm).

1845 Donc, nous, on a vraiment deux mètres (2 m) de jeu au niveau du parc à résidus qui est, selon moi, l'infrastructure la plus importante pour faire face à des coups d'eau.

1850 Pour l'ensemble des autres infrastructures, les bassins, et ainsi de suite, donc on a une capacité d'emmagasinement qui est très grande. Donc, le réservoir de la fosse – on pourrait peut-être montrer sur une image? Donc, ce réservoir-là actuellement, ça a l'air tout petit, mais c'est un réservoir qui est capable d'emmagasiner dix millions de mètres cubes (10 Mm³) d'eau qui est une quantité quand même très importante d'eau. Normalement, le niveau d'opération ne se maintiendra pas à dix millions de mètres cubes (10 Mm³), donc il va être capable de prendre une charge supplémentaire.

1855 Et on a les deux bassins de sédimentation qui sont d'un million de mètres cubes (1 Mm³), qui ont été conçus avec des capacités, exemple, bon, je pense au niveau du parc à résidus, un mille (1/1 000) ans, un cent (1/100) ans, et ainsi de suite. Donc, c'est fait en fonction des normes existantes, mais moi, ce que je veux souligner c'est notre très grande capacité d'emmagasiner l'eau sur le site minier. Donc, autant pour faire face à une période de sécheresse, donc ce réservoir-là nous permettrait, je pense, une opération de plus de deux cents (200) jours s'il arrêta de tomber de l'eau, puis on prélevait seulement dans ce réservoir-là, autant pour faire face à un gros coup d'eau.

1865 **LE PRÉSIDENT :**

1870 Monsieur Dupont, est-ce que mis à part, disons, un coup d'eau comme ça que les réservoirs permettent de recevoir, est-ce qu'il y a d'autres formes d'impacts, mettons, d'un événement extrême qui pourrait avoir des répercussions? Par exemple, dans les cours d'eau aux alentours ou encore à l'égard de certains équipements que vous auriez construits comme des digues ou autres, est-ce que la manière même dont ces ouvrages sont conçus ou la manière dont vous travaillez avec l'ensemble des facteurs géologiques, hydrographiques et ainsi de suite de cette région-là, vous permet de prévoir à peu près toutes les situations qui semblent

effectivement reliées aux changements climatiques et qui prennent la forme d'événements extrêmes?

1875

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Absolument. L'ultime recours, on ne veut jamais arriver là, mais en ultime recours, on pourrait se servir de la fosse comme réservoir d'eau. Donc, arrêter les opérations, sortir la machinerie puis de façon très temporaire, envoyer de l'eau dans la fosse.

1880

Donc, si jamais on arrivait à un événement extrême, on a quand même cet énorme réservoir-là qu'on peut utiliser de façon spontanée. Évidemment, on ne souhaite pas faire ça, mais c'est cette flexibilité-là qu'on a dans la gestion de l'eau. On s'est vraiment assuré, au niveau de Dumont, d'avoir une énorme flexibilité au niveau de la gestion de l'eau.

1885

Donc, je crois que l'ensemble des infrastructures qu'on a mis en place permet de nous assurer qu'on serait prêts à faire face à des événements extrêmes, soit au niveau de précipitations intenses ou de sécheresse prolongée.

1890

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Drapeau?

1895

LA COMMISSAIRE :

Juste une question. Vous avez mentionné, pour la fosse sud-est, qu'il y a une capacité de dix millions, je pense, de mètres cubes (10 Mm³), c'est ça?

1900

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Oui.

1905

LA COMMISSAIRE :

Que vous n'envisagez pas de la maintenir à un niveau élevé. Vous avez donc, établi un niveau cible à ne pas dépasser pour vous donner une marge de manœuvre?

1910

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Actuellement, on n'est pas à ce niveau de détail là, au niveau de la gestion de l'eau. Ceci étant dit, ce qu'il faut considérer c'est que, bon, au Québec actuellement, je ne sais pas si ça va changer dans les prochaines années, mais le gros événement, la complexité au niveau de la

1915 gestion des eaux d'un projet minier c'est la crue printanière. C'est vraiment quand tout fond en même temps puis que là, il y a un énorme apport d'eau.

1920 Donc, ce qu'il faut considérer, c'est que ce réservoir-là, lui, à l'automne, on va essayer d'emmagasiner le plus possible d'eau, parce que la période la plus sèche dans une année, contrairement à ce que les gens pensent, souvent ils pensent que c'est juillet, août, mais c'est vraiment plus février, mars, où là il n'y a plus de précipitation, tout est gelé, il n'y a plus rien qui tombe. Donc, c'est sûr qu'on va consommer cette eau-là dans la période d'hiver, donc qui va diminuer le niveau de notre bassin. Lorsqu'on va arriver au printemps, dans la crue, on peut supposer que le bassin va être à un niveau d'exploitation beaucoup plus bas que son niveau à dix millions de mètres cubes (10 Mm³) maximal.

1925 Mais ce niveau d'opération là, ce détail-là, à savoir c'est à quel niveau qu'on devrait le maintenir pour s'assurer... ça, on n'a pas ce niveau de détail là actuellement, au niveau du projet. Ça va vraiment être fait dans l'ingénierie de détail qui devrait débiter sous peu.

1930 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

1935 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Bondu, est-ce que vous aviez une deuxième question?

M. RAPHAËL BONDU :

1940 Non. La réponse me satisfait et puis je vais céder ma place.

LE PRÉSIDENT :

1945 D'accord. Merci bien. Alors, avant d'appeler la prochaine personne, juste pour vous dire que le registre d'inscription, pour ce soir, est fermé. On a encore, évidemment, quelques personnes à recevoir. Par contre, on tiendra une autre séance, comme je l'ai laissé entendre, demain après-midi à treize heures trente (13 h 30).

1950 _____

1955

SUZANNE ADAMS

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appelle maintenant, madame Suzanne Adams. Bonsoir, Madame Adams.

1960

Mme SUZANNE ADAMS :

Bonsoir, Monsieur. Je vais sûrement avoir besoin de votre aide pour me rappeler au protocole, parce que je suis une personne âgée, je vais bientôt avoir 60 ans, puis je ne suis pas habituée à parler...

1965

LE PRÉSIDENT :

Non, non, ne vous inquiétez pas.

1970

Mme SUZANNE ADAMS :

Parfait. Ma première question. Votre acheteur est-il toujours l'Indonésie, afin qu'il puisse faire des chaudrons avec notre belle nature qui baigne dans l'or bleu de nos eskers? Si nous ne l'avons pas souillée, ça, c'est bien sûr.

1975

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Dupont.

1980

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Donc, la question étant qui est notre acheteur, là, il n'y a pas d'acheteur au niveau du projet Dumont. On est encore en train de négocier. Les contrats d'approvisionnement n'ont pas été signés au moment où on se parle.

1985

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Vous pouvez quand même broser rapidement un tableau des débouchés potentiel ou des marchés que vous visez avec ce projet?

1990

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

À cet effet, je vais passer la parole à monsieur Alger St-Jean, si vous me permettez.

1995

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur St-Jean?

2000 **M. ALGER ST-JEAN :**

2005 Merci, Monsieur le président. Les marchés du nickel sont... le nickel c'est un métal usuel qui est utilisé dans la fabrication des objets qu'on utilise tous les jours. C'est utilisé principalement à plus de soixante pour cent (60 %) dans l'acier inoxydable. Alors, c'est ce qui rend l'acier inoxydable résistant à la corrosion, à la chaleur et qui le rend très fort.

2010 Donc, c'est un métal qui... le marché pour le nickel, dans les pays qui fabriquent l'acier inoxydable, dont la Chine est un gros producteur d'acier inoxydable, l'Europe, il y a des pays en Europe, les États-Unis, en Amérique du Nord. Donc, le nickel va être vendu sur le marché selon la demande qui va être en place durant l'exploitation du gisement.

2015 Et, bien, évidemment, ce nickel-là, beaucoup de ce nickel-là s'en va un peu partout dans le monde et il y a une grande partie qui nous revient dans nos cuisines, pour beaucoup d'utilisations, entre autres, par exemple les turbines, que ça soit des turbines d'avion ou des éoliennes, des choses qui nécessitent un acier qui va être résistant à la corrosion, qui va être fort. Voilà. Alors, c'est un métal usuel qui nous revient.

LE PRÉSIDENT :

2020 Par ailleurs, dans ce que vous dites, ce qu'on vous entend dire c'est que l'essentiel du marché est à l'international, c'est-à-dire que la transformation et même l'éventuelle industrialisation de produits à base de nickel passent par l'extérieur, et ne se fait pas au Québec ou au Canada.

2025 **M. ALGER ST-JEAN :**

2030 C'est bien ça, Monsieur le président. Présentement, il n'y a pas de fonderie de nickel au Québec. Je pourrais peut-être vous montrer une image, la façon que le nickel se transforme – si on peut m'afficher l'image? Celle-là, oui. Donc ce qui arrive, c'est que nous, on a une mine et on va creuser le minerai. On construit un concentrateur, une usine de concentration pour aller concentrer ce minerai-là. Alors, on prend un minerai qui peut faire quelques pourcentages de nickel pour ensuite produire un concentré qui, dans notre cas, va faire environ vingt-neuf pour cent (29 %) de nickel.

À cette étape-là, on a une augmentation dans la valeur marchande. Alors, une valeur rajoutée qui va de trente pour cent (30 %) de la valeur du nickel contenu vers soixante-dix pour cent (70 %) de la valeur du nickel contenu. Alors, cette transformation-là nous donne cette valeur rajoutée là. Alors, ça, c'est ce que nous on va faire sur le projet Dumont.

2040

Ensuite, ce concentré-là s'en va vers des fonderies. Les fonderies, il y a quand même, pour le nickel présentement, il y a quand même une assez grande capacité de fonderies dans le monde, et une fonderie, ces jours-ci, ça coûte un minimum d'environ deux milliards (2 G\$) à construire. Donc, c'est quand même une immobilisation qui est assez importante et très difficile à rentabiliser sur la production de notre projet.

2045

Mais les fonderies qui existent présentement, il y en a plusieurs au Canada. Il y en a en Ontario, au Manitoba. Il y en a une qui va ouvrir à Terre-Neuve. Il y en a en Finlande, en Chine, en Russie, en Australie. Alors ça, c'est les principales fonderies dans le monde qui ont présentement une capacité, une grande capacité d'accueil de concentré. Donc, il n'y a pas vraiment de justification, par rapport au marché, d'ajouter de la capacité de ce côté-là, ça ne serait pas... en fait, ça ne serait pas une entreprise vraiment rentable à ce stade-ci.

2050

Et on voit qu'à ce niveau-là, la valeur rajoutée va en décroissant à mesure qu'on arrive vers les produits plus transformés.

2055

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Drapeau?

2060

LA COMMISSAIRE :

Je vais profiter de cette parenthèse. Dans l'étude d'impact, vous avez fait référence au fait que la situation chinoise était... en Chine, ils ont quand même de bons consommateurs, là. En tout cas, vous mentionnez qu'ils consommaient plus de quarante pour cent (40 %) de la production mondiale.

2065

Comment pouvez-vous être certain que cette demande-là va être maintenue? Je pense qu'il y a eu fermeture du marché indonésien – là, il faut peut-être nous préciser ça, là –, mais comment être certains que ce marché-là, cette grande demande-là va se maintenir et qu'à ce moment-là, l'opportunité pour vous de trouver un acheteur va demeurer tout aussi intéressante même d'ici deux ans?

2070

2075

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2080 Madame Drapeau, cette question-là est très pertinente dans le cadre d'un projet comme
Dumont, évidemment. Ce qui s'est passé dernièrement qui a changé la donne au niveau du
nickel, juste pour vous dire, là, le prix du nickel, depuis maintenant, depuis à peu près deux mois
maintenant, s'est apprécié de six dollars (6 \$) à neuf dollars cinquante (9,50 \$) la livre, ce qui est
significatif. Et le principal déclencheur de ça, c'est l'Indonésie. L'Indonésie est un très grand
2085 producteur de nickel, produisait environ vingt-cinq (25 %) du nickel, et ce matériel-là qui était
produit, donc le minerai brut qui était produit, miné en Indonésie, n'était pas transformé du tout en
Indonésie et envoyé directement en Chine sur des barges.

2090 Le gouvernement indonésien avait annoncé en 2009 qu'il bannirait l'exportation de minerai
brut vers d'autres pays. Et ce bannissement-là est rentré en vigueur le 12 janvier 2014, ce qui fait
en sorte qu'il y a environ vingt-cinq pour cent (25 %) de l'offre de nickel qui n'est plus disponible
actuellement sur les marchés, ce qui est énorme.

2095 Si on fait un comparatif avec le pétrole, ça serait l'équivalent d'enlever du marché, au
niveau du pétrole, l'ensemble des pays de l'OPEP; donc Arabie, Émirats arabes, et ainsi de suite,
du marché. C'est ce qui nous permet d'entrevoir un avenir assez intéressant pour le projet
Dumont, oui.

LA COMMISSAIRE :

2100 Mais est-ce que ce bannissement-là – bon, c'est certain que vous ne pouvez pas influencer
l'Indonésie, influencer l'Indonésie, mais est-ce qu'ils ont émis une date ferme pour maintenir cette
fermeture-là? Parce que pour vous c'est le signal...

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2105 En fait, je vais juste faire un petit complément avant de passer la parole à mon collègue
Alger St-Jean. Ceci étant dit, une société qui s'industrialise consomme de plus en plus de nickel,
donc plus on est évolué dans une société. Donc, ce qu'on regarde par tête de pipe, les
Allemands consomment beaucoup plus de nickel, exemple, que les Chinois. Donc, dans le
2110 temps, cette consommation-là augmente juste par l'évolution de la société.

Ceci étant dit, une fois que j'ai dit ça, mon petit pitch, je passe la parole à monsieur St-
Jean.

M. ALGER ST-JEAN :

2120 Merci. Bon, je vais demander à Stanislas d'afficher un graphique de la demande et l'offre du nickel. Donc, cette image-là nous montre la demande et l'offre du nickel.

2125 Alors, ici, on est en 2010, on voit la façon que ça a évolué. Dernièrement, à cause de certains facteurs, il y a eu un surplus dans l'offre du nickel. Effectivement, il y a eu une surproduction en Indonésie d'un minerai, d'une méthode de production qui est relativement à bas coût où on envoyait du minerai brut vers la Chine à partir de l'Indonésie.

2130 Donc, en 2009, l'Indonésie avait indiqué qu'ils allaient arrêter cette exportation-là et que ça allait prendre effet en 2014, janvier 2014. Ce qui s'est fait. Et une motivation c'était parce que dans ce cas-là, il n'y avait aucune transformation qui se faisait du tout dans le pays. Ce n'est pas comme le cas avec le projet Dumont où fait une transformation importante sur le site, du minerai. Dans ce cas-là, le minerai n'était pas transformé du tout, envoyé vers la Chine. Alors, il voulait encourager le développement d'une industrie dans l'Indonésie. Et ça, c'est quelque chose qu'on a vu déjà. Il y a certaines usines qui ont été construites.

2135 Et les courbes qu'on a ici, en bleu pâle, c'est la contribution de l'Indonésie. Alors, on voit ici en 2014-2015, il y a une diminution de la contribution de l'Indonésie en fonction de l'interdiction de l'exportation.

2140 On va voir cette contribution reprendre un peu, en fonction des installations qui vont pouvoir être construites dans le pays, mais quand même, ce n'est pas assez pour venir rencontrer la demande qui est prévue par – et ça, ce n'est pas nous qui avons inventé ça, c'est des firmes d'analyse du marché du nickel, Wood Mackenzie, et cetera.

2145 Donc, c'est ça, la demande continue et l'offre n'est pas assez pour rencontrer la demande. Donc, bien quand on a cette situation-là, il y a deux choses qui peuvent arriver : soit qu'on trouve d'autres gisements de nickel, on produit d'autre nickel, ou il y a ce qu'on appelle une destruction de la demande, les gens vont utiliser moins de nickel. Mais pour ce faire, il faut que le prix du nickel augmente, pour que les gens en utilisent moins.

2150 Donc, ces deux courbes-là doivent venir se toucher, mais ça va se faire, d'après nous, avec une augmentation dans le prix du nickel à long terme. Et encore, ce n'est pas juste nous chez Royal Nickel qui le prédisons, les analystes, couramment dans le domaine du nickel, nous l'indiquent.

2155 Alors, ça, c'est la raison pour quoi que l'offre ne viendra pas renflouer la demande avec la découverte d'autres gisements ou le développement d'autres gisements, au moins sur le court terme.

2160 Si on peut passer à la prochaine diapo qui montre, genre... la prochaine qu'on va projeter
va montrer un peu, c'est ça, ce qu'on appelle le garde-manger de projet. Si on compare, on a
deux colonnes, ici dans la figure, qui comparent les projets qui étaient genre en attente en 2001.
Alors, pour expliquer, je vais retourner peut-être un peu dans l'historique du développement du
marché de nickel.

2165 Dans les années 60, il y a eu une demande accrue pour le nickel. Et à cette époque-là, il y
a eu beaucoup d'exploration et de recherche. Il y a eu beaucoup de gisements qui ont été
trouvés, mais ensuite, dans les années 70, il y a eu une descente dans le prix du nickel et
beaucoup de ces gisements-là n'ont pas été développés. Alors, ils ont resté, genre, en veilleuse
2170 pendant un moment, jusqu'en 2006, quand on a vu une importante augmentation dans le prix du
nickel.

À cette époque-là, vers 2006-2007, beaucoup de ces gisements-là, et depuis, ont été
développés, ont été mis en production. Alors, à cette époque-là, on a pu renflouer la demande en
2175 augmentant l'offre, en développant ces projets-là.

Là, où on en est aujourd'hui, on n'est pas dans la même situation. Il y a très peu de projets
qui sont en mesure d'être développés sur le court ou moyen terme, qui peuvent avoir un impact
important sur l'offre du nickel, dont le projet Dumont.

2180 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qui veut dire, d'une part, que vous considérez que votre projet est bien positionné et
que, d'autre part, même si un jour vous deviez vous trouver en compétition avec un concentré
2185 produit en Indonésie, l'évolution de la demande vous permet de considérer comme rentable le
projet Dumont?

M. ALGER ST-JEAN

2190 C'est ça. Nous, notre projet a un coût de production de nickel de quatre dollars et trente
(4,30 \$) la livre. Alors, donc, une fois qu'on est en opération, une fois qu'on repaie notre
immobilisation – si on pouvait projeter la courbe des coûts pour le nickel?

LE PRÉSIDENT :

2195 Rapidement quand même. Mais vous savez, c'est très avantageux pour tout le monde,
Madame Adams.

2200

Mme SUZANNE ADAMS :

On pourrait recycler nos vieux chaudrons aussi, parce qu'on en jette sur nos eskers. Si on se nettoyait, on n'aurait pas besoin de tout ça.

2205

LE PRÉSIDENT :

Rapidement, on va redonner la parole à monsieur... oui.

2210

M. ALGER ST-JEAN

Donc, même sans le diagramme. C'est que nous, on est au début du deuxième quartier sur la courbe des coûts. Alors, ça nous met dans une position assez robuste par rapport aux autres gisements compétitifs.

2215

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce que vous aviez une deuxième question, Madame Adams? On vous écoute.

2220

Mme SUZANNE ADAMS :

2225

D'accord. Je vais vous faire un petit préambule. Bien, c'est ça, je l'ai dit tantôt, je vis dans la région, je suis d'Amos depuis que... puis mes parents, ça fait longtemps qu'ils sont ici. On fête notre 100e anniversaire de la ville d'Amos, yahoo! Mais on n'a rien appris dans la région, en tout cas. Ça fait bien longtemps qu'il y a des mines puis on est pauvre, pauvre, pauvre. On n'est même pas capable de se payer – trente mille piastres (30 000 \$) que ça coûte pour se faire une fosse septique, par personne?

2230

LE PRÉSIDENT :

Votre question, s'il vous plaît.

2235

Mme SUZANNE ADAMS :

2240

Ma question, voilà. Il a fallu accueillir, parce que veux, veux pas, chères compagnies minières, vous êtes des envahisseurs puis on ne peut pas rien faire. Vous avez le pouvoir de venir chez nous. Moi, ce que je voulais juste savoir, c'était... attends un peu. C'était quoi? C'était quoi? Bien, non, je n'avais pas de deuxième question. C'est juste pour dire « la région minière reconnue », vous dites, c'est ça, vous dites qu'on est une région minière reconnue, mais pas l'Abitibi, ici. Nous autres, c'est... allez à Rouyn. Ils n'ont pas de nickel... O.K.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, si vous avez éventuellement une opinion à exprimer, vous pourrez revenir le 10 juin puis on vous accueillera avec plaisir.

2245

Mme SUZANNE ADAMS :

Je suis bien déçue de notre MRC.

2250

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, d'accord.

2255

Mme SUZANNE ADAMS :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2260

Merci beaucoup, Madame Adams.

MANON LUNEAU

2265

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant madame Manon Luneau. Bonsoir, Madame.

2270

Mme MANON LUNEAU :

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

2275

Votre première question, s'il vous plaît.

Mme MANON LUNEAU :

2280

Oui, j'aimerais me présenter. Manon Luneau, mairesse, municipalité de Taschereau, j'ai déjà rentré en contact avec les intervenants ici, monsieur Dupont aussi.

2285 Ma question : à combien de distance, en kilomètres, seront les impacts, bruits, air et circulation, et cetera, en raison que la municipalité de Taschereau fait partie de la MRC, mais de l'Abitibi Ouest. On est séparé par deux grands lacs, pareil, de votre projet. Est-ce qu'elle sera prise en même considération que les municipalités de Launay et de Trécesson?

LE PRÉSIDENT :

2290 D'accord. Madame Luneau, juste pour notre information, votre municipalité serait à quelle distance, par exemple, de Launay?

Mme MANON LUNEAU :

2295 Entre douze et quinze kilomètres (12-15 km).

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Très bien. Ça met la table. Alors, Monsieur Dupont?

2300 **M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :**

2305 Pour ce qui est de la qualité de l'air, juste vous mentionner que l'ensemble des normes, critères, règlements vont être respectés à Launay et Villemontel, donc ce qui inclut Taschereau qui est à une dizaine de kilomètres environ. Donc, au niveau de la qualité de l'air, c'est ça.

Au niveau de la qualité de l'eau, ce n'est pas vraiment un enjeu, parce que l'eau ne s'écoule pas dans votre direction.

2310 Au niveau du trafic, les enjeux qui ont été considérés au niveau... les mesures d'atténuation qui ont été mises en place pour le trafic, soit la mise en place d'une navette, s'appliquent finalement sur l'ensemble du segment qui va être emprunté par les camions. Et si je ne m'abuse, les camions qui s'orienteraient vers Launay, donc vers l'ouest, transiteraient éventuellement par Taschereau. Donc, la mesure qui va être mise en place, exemple, pour protéger Launay ou les mesures qu'on a mises en place vont effectivement être effectives à Taschereau.

2315 **LE PRÉSIDENT :**

2320 Mais de quelle manière avez-vous évalué ça? C'est en évaluant l'augmentation, par exemple, de la circulation de camions que vous avez pris en compte tout le tronçon que ces camions-là parcourraient?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2325 On n'a pas regardé, exemple, l'impact que le projet pourrait avoir au niveau du... exemple,
si le projet, on dit que le concentré s'en va du projet jusqu'à Sudbury, on n'a pas regardé l'impact
sur chacune des municipalités dans lesquelles les camions pouvaient transiter. On a essayé, à la
2330 source, de limiter l'impact, donc à minimiser le nombre de camions, maximiser l'utilisation du
chemin de fer. Pour les gens qui sont environnants, mettre en place un service de navette dont
l'objectif est de diminuer de trente-cinq pour cent (35 %) le trafic des individus qui vont sur le site.
Donc, c'est ça qu'on a fait. Mais votre question spécifique, on n'a pas regardé chacune des
municipalités dans le tronçon pour voir...

LE PRÉSIDENT :

2335 Bien, je vais la tourner autrement. Vos mesures peuvent s'appliquer sur toute la longueur
du tronçon de route utilisé par le transport?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2340 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2345 Jusqu'à un moment donné, peut-être, où ça se réduit avec le bruit ambiant, comme on dit,
avec tout le reste autour.

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2350 Peut-être me permettre de souligner à madame Luneau. On se rappelle qu'il y a eu des
élections municipales dernièrement, donc madame Luneau n'a pas eu la chance de participer à
la Table municipalité-compagnie. On a un groupe de concertation qui intègre les municipalités de
Taschereau – donc le maire et le d.-g. –, Launay, Trécesson, la ville d'Amos ainsi que la MRC où
ces enjeux-là peuvent être discutés éventuellement.

LE PRÉSIDENT :

2355 D'accord. Madame Luneau, vous avez une autre question?

Mme MANON LUNEAU :

2360 Non. Ça répond très bien à ma question.

LE PRÉSIDENT :

2365

Très bien. Et vous savez, vous aussi, que vous pouvez revenir donner votre point de vue quand on reprendra la deuxième partie de l'audience au mois de juin.

Mme MANON LUNEAU :

2370

Oui, pas de problème. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2375

Merci à vous.

NANCY DESAULNIERS

2380

LE PRÉSIDENT :

2385

J'appelle maintenant, madame Nancy Desaulniers, qui revient pour une deuxième fois, et qui sera notre dernière intervenante de la soirée. Alors, à vous l'honneur, Madame Desaulniers. Et vous avez droit à deux questions, bien sûr.

Mme NANCY DESAULNIERS :

2390

J'en ai seulement une. Une question très courte, d'ailleurs. Vous avez parlé d'une étude concernant l'émission de particules d'amiante dans l'air. J'aimerais savoir ce qui en est de l'indépendance de l'étude qui a été réalisée? Parce que quand même, l'amiante c'est un produit qui est assez toxique et qui est assez dangereux, donc je voudrais savoir ce qui en est exactement.

2395

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dupont?

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

2400

Monsieur Paré, je pense que ça serait pertinent de faire venir l'experte qui a réalisé l'étude pour parler de ce qu'ils font normalement, puis de leur crédibilité.

2405

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Est-ce que vous l'avez dans la salle?

2410

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Oui, absolument.

2415

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2420

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Madame Marie-Odile Fouchécourt de la firme Sanexen.

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Bonjour, Monsieur le président.

2425

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir!

2430

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Bien, je vais me présenter. Je suis Marie-Odile Fouchécourt, je suis experte en analyse de risques. Ça fait une quinzaine d'années que je travaille dans ce domaine-là. Je travaille pour une firme qui s'appelle Sanexen Services Environnementaux qui est basée à Brossard. Nous réalisons des études d'analyse de risques pour différents clients. Bien, je ne veux pas généraliser pour tous les consultants, mais en tout cas je parle pour moi et pour nous, le résultat de nos études ne dépend absolument pas des attentes du client.

2435

2440

Une étude d'analyse de risques c'est une étude qui est basée sur une approche scientifique qui est très encadrée au Québec parce qu'on a des lignes directrices émises par l'Institut national de santé publique du Québec, donc on suit ces lignes directrices là. On est toujours très prudents dans la façon de calculer le risque. On se base sur des hypothèses qui, lorsqu'on n'a pas de données mesurées, ce qui est le cas d'un projet, on prend des hypothèses prudentes, on combine des hypothèses prudentes. Donc, on arrive toujours à un risque qui est surestimé par rapport à ce qu'on pense qui peut se passer dans la réalité.

2445

Et les études que nous réalisons sont toujours très transparentes. On explique tout, on donne toutes les données, on discute les résultats le plus possible. On essaie d'écrire dans un langage aussi compréhensible que possible par tout un chacun.

2450 **LE PRÉSIDENT :**

J'aurais le goût peut-être vous demander, brièvement, de nous dire quel est le mandat que vous avez reçu dans le présent cas.

2455 **Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Nous avons reçu le mandat de RNC d'évaluer le risque posé par les émissions de chrysotile, des concentrations de chrysotile estimées dans l'air. Donc, le risque pour la santé de la population de Launay et de Trécesson et sur la route qui est entre les deux noyaux urbains.

2460

Donc, ces risques-là ont été estimés à partir de concentrations de chrysotile dans l'air estimées par la firme spécialisée dans les calculs de concentration dans l'air. Donc, je ne discuterai pas de ces résultats, parce que ce n'est pas mon expertise. Donc, on a pris ces résultats-là, on les a combinés avec toutes les hypothèses d'exposition prudentes imposées par le ministère de la Santé, et on a utilisé une approche qui était la plus reconnue pour ce type d'amiante là qui est le chrysotile, et on a présenté tous ces résultats dans le rapport.

2465

LE PRÉSIDENT :

D'accord. J'ai le goût de me tourner peut-être vers le ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Bessette, pour voir si, soit sur cette étude-là ou sur la démarche en général, vous auriez un complément d'information à nous donner?

2470

M. STÉPHANE BESSETTE :

Bonjour, Monsieur le président. Nous avons regardé minutieusement l'étude qui a été réalisée par Sanexen. Nous avons pu constater que c'était une étude de qualité, qui respectait le cadre, les lignes directrices qui sont fixées par l'Institut national de santé publique qui relève du ministère de la Santé et des Services sociaux, et puis, je vous dirais que ça a été fait dans les règles de l'art, et puis que, tel que le mentionne le consultant, madame Fouchécourt, les hypothèses qui sont utilisées c'est des hypothèses qui sont prudentes et qui, la plupart du temps, vont surestimer le risque.

2475

2480

Donc, c'est certain que ce sont des modélisations. Donc, à l'heure actuelle, ça a été fait avec les connaissances actuelles. Le projet n'a pas encore débuté, mais le programme de suivi qui est prévu pour la mesure du chrysotile nous satisfait de notre côté, dans le sens où ça se

2485

2490 pourrait que dans la pratique, les résultats soient peut-être possiblement plus élevés. À l'heure actuelle, les hypothèses qui sont avancées sont conservatrices. Donc, à l'heure actuelle, on n'a pas de raison de penser qu'il va y avoir des dépassements. Si jamais il y en avait, ce sont des choses qui vont être mesurées dès le début, je crois, de la phase de construction du projet.

LE PRÉSIDENT :

2495 D'accord. Juste, peut-être pour l'information de la commission, est-ce qu'à une échelle autre, donc plus près du projet ou une échelle autre que celle des villages voisins, le chrysotile, l'émission de chrysotile est une préoccupation?

M. STÉPHANE BESSETTE :

2500 À l'échelle du village?

LE PRÉSIDENT :

2505 Bien, à ce moment-là, à l'échelle même du projet. Par exemple, pour les gens qui travaillent dans la mine et tout?

M. STÉPHANE BESSETTE :

2510 Pour les gens qui travaillent, ça, il y a des normes très strictes pour les travailleurs. Il y a des équipements de protection qui doivent être utilisés dans les zones, des zones susceptibles d'émettre du chrysotile et puis ne serait-ce qu'en faible quantité. Par rapport au chrysotile, la tolérance c'est zéro.

LE PRÉSIDENT :

2515 D'accord. Madame Drapeau?

LA COMMISSAIRE :

2520 Bonjour. J'aimerais savoir, pouvez-vous nous rappeler les recommandations de votre rapport? Qu'est-ce qui est ressorti de votre étude?

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

2525 Il est vrai que je n'en ai pas parlé. Donc, l'étude concluait que les émissions de chrysotile dans l'air ne présenteront pas de risques significatifs pour la santé. Quand on parle de risques liés au chrysotile, en fait, il y a deux maladies qui sont liées à cet amiante : il y a le cancer du

2530 poumon et le mésothélium. Le mésothélium c'est une fibrose qui se développe dans les parois, dans la plèvre et dans le péritoine, donc les enveloppes qu'on a, en fait, au niveau du thorax et au niveau de l'abdomen. C'est une maladie qui est spécifique de l'amiante.

2535 Donc, ces deux risques-là ont été estimés conjointement avec un modèle qui est fait exclusivement, en fait, spécifiquement pour le chrysotile. Donc, c'était le meilleur modèle qui existait sur le marché. Ce n'est pas un modèle payant, mais c'est le meilleur modèle disponible. Et donc, les risques ont été estimés selon ce modèle-là et on arrive à un niveau de risques qui est inférieur, bien, en fait, qui est dans les normes de ce qu'on considère comme un risque négligeable ou essentiellement négligeable au Canada.

2540 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce qu'on parle de risques pour les employés et pour la population?

2545 **Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Non. Le risque a été calculé uniquement pour la population. C'était le mandat qu'on nous a donné. Comme l'a dit monsieur Bessette, je crois, pour les travailleurs, ça, c'est géré par les normes en milieu de travail, donc ça n'a pas à faire partie d'une étude de santé environnementale. C'est complètement différent.

2550 **LA COMMISSAIRE :**

2555 Dans le cadre de vos recommandations, parce qu'on parle toujours d'un modèle, donc une modélisation, alors il va y avoir, advenant le cas où le projet se réalise, il y a des suivis qui sont faits, qui ont été rappelés par monsieur. Est-ce qu'à ce moment-là, on vient revisiter le modèle? C'est-à-dire est-ce qu'on vient mettre à jour le modèle pour venir, un peu pour, en fait, le valider ou l'actualiser?

2560 **Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

2565 En fait, ce n'est pas quelque chose qui a été discuté avec nous pour l'instant, de qu'est-ce qui va se faire avec le suivi. On ne sera peut-être pas impliqués, c'est peut-être uniquement les gens de la Santé qui vont s'en occuper. Nous, ce qu'on recommande c'est, bien, comme on est basé sur une modélisation, c'est sûr que c'est toujours mieux qu'il y ait un suivi de fait. Mais je ne me souviens pas d'avoir mis cette recommandation, je ne suis pas sûre. Il faudrait que je vérifie dans le rapport.

Mais c'est sûr que s'il y a un suivi de fait puis que les concentrations restent inférieures à celles que nous on a utilisées pour calculer le risque, bien, il n'y a pas lieu de s'inquiéter avec ça.

LA COMMISSAIRE :

2570

Mais vous ne l'avez jamais fait par le passé?

Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

2575

Faire un suivi, non.

LA COMMISSAIRE :

2580

J'ai envie de poser la question au ministère de la Santé. Est-ce que c'est une pratique, c'est-à-dire de récupérer, donc, les résultats réels et de venir valider le modèle qui a été appliqué au départ?

M. STÉPHANE BESSETTE :

2585

Bien, ce que je peux vous dire, c'est que nous, les résultats de suivis environnementaux qui vont être réalisés, ce sont des résultats que nous obtenons lorsque nous en faisons la demande. Ce sont des résultats que nous analysons et interprétons et puis nous avons le mandat de communiquer aussi les résultats à la population.

2590

Donc en plus du suivi qui va être réalisé par Royal Nickel, si jamais le projet va de l'avant, il y a le ministère de l'Environnement qui reçoit ces données-là et qui nous les transmet à notre demande, et puis systématiquement lorsque nous recevons ces résultats-là, nous les interprétons, analysons et puis, comme je vous dis, nous les communiquons à la population. Et si jamais il y a des problèmes ou si jamais les choses ne sont pas prises en compte correctement par la compagnie, bien, il y aura des discussions sur ces enjeux-là.

2595

LA COMMISSAIRE :

2600

Madame Grandmont?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

2605

Oui. Bien, en fait, moi, je voulais ajouter que la modélisation qui est faite au niveau atmosphérique doit être validée avec des données réelles dans le temps, quand l'exploitation et tout ça sont commencés, pour voir si les mesures de mitigation sont appropriées puis s'il y en a d'autres à rajouter.

2610

LA COMMISSAIRE :

Mais ça doit être fait dans le temps, après six mois, après un an? Est-ce que c'est encadré, cette révision-là?

2615

Mme LAURENCE GRANDMONT :

Bien, en fait, je demanderais à monsieur Gilles Boulet de venir compléter ma réponse.

2620

M. PIERRE-PHILIPPE DUPONT :

Pendant que monsieur Boulet s'installe, Madame Drapeau, je pourrais faire un complément d'information. C'est qu'on mentionnait, à multiple reprises dans l'étude d'impact, dans les réponses aux questions, on s'est engagé à transmettre l'ensemble des résultats des suivis au comité de suivis qui va être mis en place. Ça m'apparaît pertinent de le souligner.

2625

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Boulet?

2630

M. GILLES BOULET :

Oui, bonsoir! Bon, effectivement, quand on procède par modélisation de la dispersion atmosphérique pour évaluer les concentrations des contaminants dans l'air ambiant, il est souhaitable, même plus que souhaitable de vérifier après coup les résultats de ces modélisations-là, c'est-à-dire de les comparer avec des mesures sur le terrain. Et c'est le genre de chose qui est faite ou qui est demandée au promoteur, habituellement, de façon courante.

2635

LA COMMISSAIRE :

Est-ce que c'est demandé à court terme, c'est-à-dire est-ce que cette révision-là doit se faire dans la première année, dans les premiers six mois? Est-ce qu'il y a un échéancier qui est fixé dans le cadre de vos suivis?

2640

M. GILLES BOULET :

Oui. En fait, je vous dirais que tout ça relève un peu de la statistique, c'est-à-dire qu'on doit accumuler suffisamment de données, des mesures sur le terrain pour pouvoir faire une comparaison avec le modèle, les sorties de modèle, une comparaison qui soit valable statistiquement. Donc, ça prend une période minimale de l'ordre d'un an avant d'avoir des résultats qu'on puisse comparer avec les modélisations.

2645

2650

LA COMMISSAIRE :

Merci.

2655

LE PRÉSIDENT :

Madame Desaulniers, est-ce que vous aviez une deuxième question?

Mme NANCY DESAULNIERS :

2660

C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

2665

Non? Bon.

MOT DE LA FIN

2670

LE PRÉSIDENT :

Bien, je vous remercie beaucoup. Et c'est ce qui met fin donc à la séance de ce soir, à notre première journée d'audience. Nous reprendrons demain après-midi à treize heures trente (13 h 30) ici même. Alors, d'ici là, bonne fin de soirée et merci d'être venus.

2675

SÉANCE AJOURNÉE AU 14 MAI 2014 À 13 H 30

2680

2685

2690

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2695

ET J'AI SIGNÉ :

2700

Yolande Teasdale, s.o.